

*Lyon 5<sup>ème</sup> et Lyon 9<sup>ème</sup>*

**Aménagement de la voie lyonnaise n°3  
entre le carrefour quai Paul Sédallian/pont de l'île Barbe et le carrefour  
quai Fulchiron/pont Kitchener-Marchand**

**DOSSIER DE CONCERTATION MIS À DISPOSITION DU PUBLIC  
CONCERTATION PRÉALABLE  
AU TITRE DE L'ARTICLE L 103-2 DU CODE DE L'URBANISME**



  
les Voies  
Lyonnaises



**GRANDLYON**  
la métropole

Lyon 5<sup>ème</sup> et Lyon 9<sup>ème</sup>

Aménagement de la voie lyonnaise n°3 entre le carrefour quai Paul Sédallian/pont de l'île Barbe et le carrefour quai Fulchiron/pont Kitchener-Marchand

DOSSIER DE CONCERTATION MIS À DISPOSITION DU PUBLIC

CONCERTATION PRÉALABLE  
AU TITRE DE L'ARTICLE L 103-2 DU CODE DE L'URBANISME

## Sommaire

Dossier de concertation comprenant :

► Arrêté approuvant l'ouverture et les modalités de la concertation préalable .....	4
► Notice explicative fixant les objectifs du projet	
Préambule .....	7
Le réseau des voies Lyonnaises .....	9
La Ligne 3: présentation générale .....	11
La Ligne 3 : principe d'aménagement .....	13
Aménagements par tronçons .....	15
Le calendrier prévisionnel .....	32
► Cahier destiné à recueillir les observations du public .....	33

Lyon 5<sup>ème</sup> et Lyon 9<sup>ème</sup>

Aménagement de la voie lyonnaise n°3 entre le carrefour quai Paul Sédallian/pont de l'île Barbe et le carrefour quai Fulchiron/pont Kitchener-Marchand

DOSSIER DE CONCERTATION MIS À DISPOSITION DU PUBLIC

CONCERTATION PRÉALABLE  
AU TITRE DE L'ARTICLE L 103-2 DU CODE DE L'URBANISME

**Arrêté approuvant l'ouverture et les modalités  
de la concertation préalable**



Perspective de la ligne 3

# Arrêté approuvant l'ouverture et les modalités de la concertation préalable

REPUBLIQUE FRANCAISE



## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU PRESIDENT DE LA METROPOLE DE LYON

ARRETE N° 2022-08-22-R-0679

Commune(s) : Lyon 5ème - Lyon 9ème

Objet : Aménagement de la Voie Lyonnaise n° 3 entre le carrefour quai Paul Sédallian/pont de l'île Barbe et le carrefour quai Fulchiron/pont Kitchener-Marchand - Ouverture et modalités de la concertation

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Maîtrise d'ouvrage urbaine

n° provisoire 6644

Le Président de la Métropole de Lyon,

Vu le code général des collectivités territoriales et, notamment, son article L 3611-3 ;

Vu le code de l'urbanisme et, notamment, le 3° de l'article L 103-2 et le 2° de l'article R 103-1 ;

Vu l'arrêté du Président de la Métropole de Lyon n° 2021-12-23-R-0934 du 23 décembre 2021 donnant délégation de signature à monsieur Fabien Bagnon, Vice-Président ;

Considérant que la Métropole a en charge la maîtrise d'ouvrage de l'aménagement de la ligne n° 3 des Voies Lyonnaises du carrefour quai Paul Sédallian/pont de l'île Barbe (Lyon 9ème) au carrefour quai Fulchiron/pont Kitchener-Marchand (Lyon 5ème) ;

Considérant que cette concertation est obligatoire, et conformément au 2° de l'article L 103-3 du code de l'urbanisme, il appartient au Président de la Métropole de fixer les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation ;

### arrête

#### Article 1<sup>er</sup> - Objectifs de la concertation et du projet

Les objectifs de cette concertation sont de :

- fournir une information claire sur le projet d'aménagement des espaces publics,
- permettre l'expression des attentes, des idées et des points de vue,
- optimiser ce projet dans ses objectifs et dans les réponses à apporter.

Les principales orientations d'aménagement sont de rééquilibrer fortement l'usage de l'espace public pour y intégrer les politiques publiques métropolitaines suivantes :

- promouvoir la mobilité à vélo par des aménagements cyclables à haut niveau de service (Voies Lyonnaises),
- intégrer la mobilité à pieds (marchabilité de l'espace public),
- maintenir la qualité de desserte par les transports en communs,
- végétaliser l'espace public (qualité urbaine, lutte contre les îlots de chaleurs urbains).

Métropole de Lyon

n° provisoire 6644

2

#### Article 2 - Périmètre du projet

Le périmètre du projet est le suivant, matérialisé sur le plan en annexe :

- le carrefour quai Paul Sédallian/pont de l'île Barbe, le quai du Commerce, le quai Hippolyte Jaïr et le quai Arloing sur le territoire de Lyon 9ème,
- le quai de Pierre-Scize, le quai de Bondy, le quai Romain Rolland et le carrefour quai Fulchiron/pont Kitchener-Marchand sur le territoire de Lyon 5ème.

#### Article 3 - Modalités de la concertation

Une information du public est assurée durant toute la phase de concertation sur le projet par la mise à disposition d'un dossier de concertation préalable et d'un registre destiné à recueillir les commentaires du public aux heures habituelles d'ouverture (hors jours fériés) :

- à l'Hôtel de la Métropole, à l'accueil, 20 rue du Lac à Lyon 3ème, du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30,
- à la Mairie de Lyon 9ème, 6 place du Marché, le lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h30 à 18h45, le mardi de 10h30 à 18h45 et le samedi de 9h30 à 12h00. Pendant les vacances scolaires, la mairie est ouverte le lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h45 à 12h30 et de 13h30 à 18h45 ainsi que le mardi de 10h30 à 18h45 et le samedi de 9h30 à 12h00,
- à la Mairie de Lyon 5ème, 14 rue Docteur Edmond Locard, le lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h45 à 18h45, le jeudi de 10h30 à 18h00 et le samedi de 9h00 à 12h00. Pendant les vacances scolaires, la mairie est ouverte du lundi au vendredi de 8h45 à 12h30 et de 13h45 à 18h45 ainsi que le samedi de 9h00 à 12h00.

Le dossier de concertation préalable est également disponible sur le site institutionnel [www.grandlyon.com](http://www.grandlyon.com), rubrique "Une Métropole en actions", sous-rubrique "Projets urbains", page "Participation du public".

Le dossier de concertation préalable comprend :

- le présent arrêté approuvant l'ouverture et les modalités de la concertation préalable,
- le plan de périmètre,
- une notice de présentation fixant les objectifs du projet,
- un cahier destiné à recueillir les observations du public.

Les observations peuvent être déposées sur la boîte mail [concertation.voieslyonnaises3centre@grandlyon.com](mailto:concertation.voieslyonnaises3centre@grandlyon.com).

Une réunion publique sera programmée pendant la période de concertation réglementaire, à la Mairie de Lyon 9ème et elle s'adressera à l'ensemble du public.

#### Article 4 - Durée de la concertation

La concertation sera ouverte à compter du 19 septembre 2022 jusqu'au 21 octobre 2022 inclus.

Article 5 - Durant toute la durée de la concertation, le présent arrêté, le plan de périmètre et un avis administratif seront publiés par tous procédés en usage à la Métropole et dans les Mairies Lyon 9ème et Lyon 5ème.

Un avis indiquant la date d'ouverture de la concertation ainsi que la date de la réunion publique sera inséré dans un journal local.

À l'issue de la concertation, il sera rendu compte du bilan de celle-ci par délibération de la Métropole.

Article 6 - Le présent arrêté peut faire l'objet d'une contestation devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de la publication du présent arrêté.

# Arrêté approuvant l'ouverture et les modalités de la concertation préalable

Métropole de Lyon

n° provisoire 6844

3

**Article 7** - Une copie du présent arrêté sera adressée à mesdames les Maires de Lyon 9ème et de Lyon 5ème.

**Article 8** - La Directrice générale est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera applicable après publication et transmission au représentant de l'État dans le département.

Lyon, le 22 août 2022

Pour le Président,  
le Vice-Président délégué,

**Signé**

Fabien Bagnon

**Publié le : 22 août 2022**

Accusé de réception en préfecture :  
069-200046977-20220822-289646-AR-1-1  
Date de télétransmission : 22 août 2022  
Date de réception préfecture : 22 août 2022



**Plan de périmètre**

Lyon 5<sup>ème</sup> et Lyon 9<sup>ème</sup>

Aménagement de la voie lyonnaise n°3 entre le carrefour quai Paul Sédallian/pont de l'île Barbe et le carrefour quai Fulchiron/pont Kitchener-Marchand

DOSSIER DE CONCERTATION MIS À DISPOSITION DU PUBLIC

CONCERTATION PRÉALABLE  
AU TITRE DE L'ARTICLE L 103-2 DU CODE DE L'URBANISME

Notice explicative fixant les objectifs du projet



Perspective de la ligne 3

## Préambule

La concertation préalable au sens des articles L103-2, R103-1 du code de l'urbanisme, objet du présent dossier, porte sur le projet de création de la Voie Lyonnaise n°3 entre le pont de l'île Barbe et le pont Kitchener Marchand sur les communes de Lyon 5<sup>ème</sup> et 9<sup>ème</sup>.

**Les principales orientations d'aménagement** sont de rééquilibrer fortement l'usage de l'espace public pour y intégrer les politiques publiques métropolitaines suivantes :

- promouvoir la mobilité à vélo par des aménagements cyclables à haut niveau de service (les Voies Lyonnaises),
- intégrer la mobilité à pieds (marchabilité de l'espace public),
- maintenir la qualité de desserte par les transports en communs,
- végétaliser l'espace public (qualité urbaine, lutte contre les ilots de chaleurs urbains).

**Les objectifs de la concertation** sont de :

- fournir une information claire sur le projet d'aménagement des espaces publics,
- permettre l'expression des attentes, des idées et des points de vue,
- optimiser ce projet dans ses objectifs et dans les réponses à apporter.



Aménagement cyclable existant (Quai Arloing)



Perspective de la ligne 3 au niveau du quai Arloing

## Préambule

Une **information du public** est assurée durant toute la phase de concertation sur le projet par la mise à disposition d'un dossier de concertation préalable et d'un registre destiné à recueillir les commentaires du public aux heures habituelles d'ouverture (hors jours fériés) :

- à **l'Hôtel de la Métropole**, à l'accueil, 20, rue du Lac à Lyon 3ème, du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30,
- à **la Mairie de Lyon 9ème**, 6 place du Marché, le lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h30 à 16h45, le mardi de 10h30 à 16h45 et le samedi de 9h30 à 12h00. Pendant les vacances scolaires, la mairie est ouverte le lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h45 à 12h30 et de 13h30 à 16h45 ainsi que le mardi de 10h30 à 16h45 et le samedi de 9h30 à 12h00,
- à **la Mairie de Lyon 5ème**, 14 rue Docteur Edmond Locard, le lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h45 à 16h45, le jeudi de 10h30 à 18h00 et le samedi de 9h00 à 12h00. Pendant les vacances scolaires, la mairie est ouverte du lundi au vendredi de 8h45 à 12h30 et de 13h45 à 16h45 ainsi que le samedi de 9h00 à 12h00.

Le dossier de concertation préalable est également disponible sur le site institutionnel **www.grandlyon.com**, rubrique "**Une Métropole en actions**", sous-rubrique "**Projets urbains**", page "**Participation du public**".

Le dossier de concertation préalable comprend :

- l'arrêté approuvant l'ouverture et les modalités de la concertation préalable,
- le plan de périmètre,
- une notice de présentation fixant les objectifs du projet,
- un cahier destiné à recueillir les observations du public.

Les observations peuvent également être déposées:

- sur la boîte mail : concertation.voieslyonnaises3centre@grandlyon.com
- sur les registres survisés

**Une réunion publique sera programmée le vendredi 30 septembre 2022, à 19h30, à la mairie de Lyon 9ème et elle s'adressera à l'ensemble du public.**

# Le réseau des Voies Lyonnaises

Le réseau, fort de 13 lignes, promet aux habitantes et habitants de la Métropole une infrastructure qui répond à leurs attentes de sécurité et de fluidité des déplacements actifs (en particulier cyclistes), tout autant qu'il répond aux enjeux environnementaux et de santé du territoire.

En créant ce réseau sécurisé de 250 kilomètres en 2026, la Métropole s'engage fortement dans la transformation de nos villes et de nos modes de vies urbains : plus sereins, plus respectueux de notre environnement, plus sains, plus agréables au quotidien.

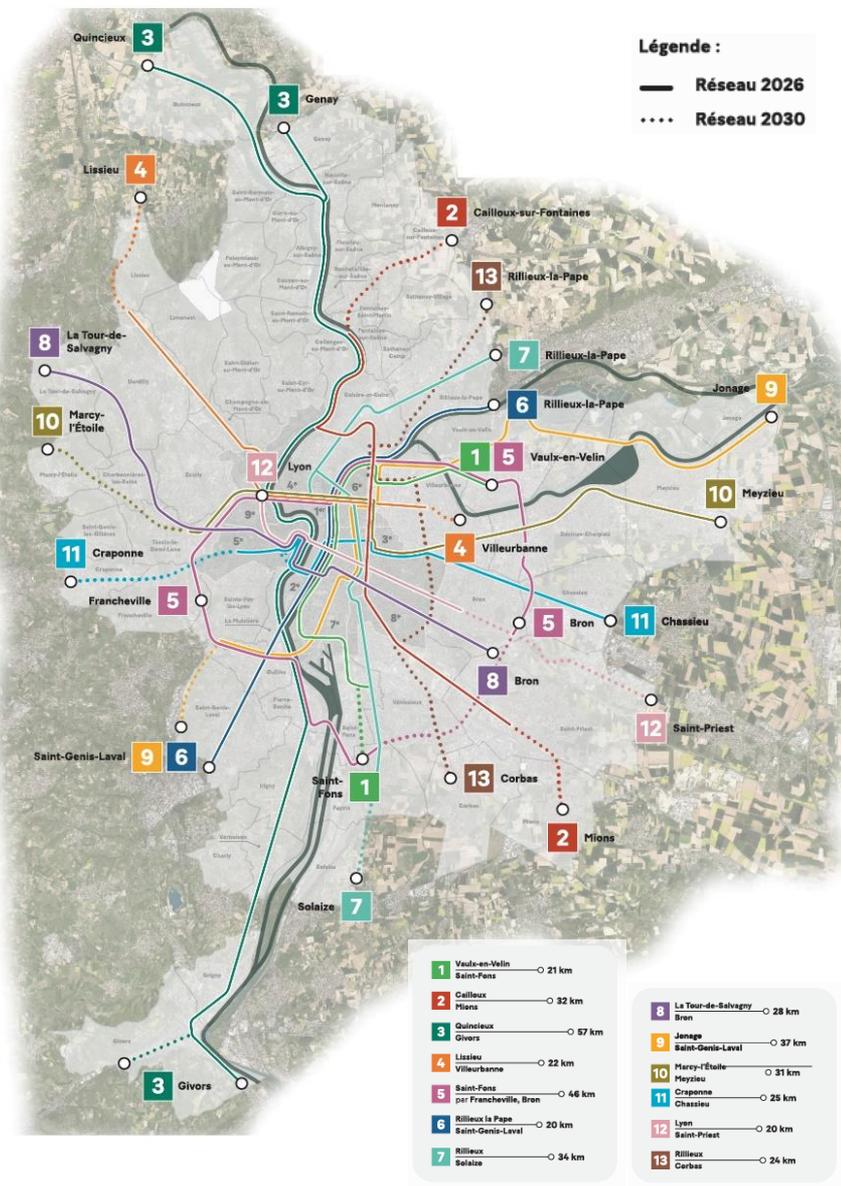
La mobilité n'ayant pas de frontières, la Métropole travaille en parallèle avec les collectivités territoriales voisines afin de permettre une continuité d'aménagements entre nos territoires.

## Les grands objectifs des Voies Lyonnaises

Les études montrent que le manque d'infrastructures sécurisées est un frein important à la pratique du vélo, notamment pour les femmes, les enfants, les personnes âgées ou en situation de handicap. Les Voies Lyonnaises visent un triplement des déplacements cyclables à l'horizon 2026.

Ce changement de paradigme en faveur des mobilités actives répond également à de nombreux enjeux actuels :

- ❑ Lutte contre la sédentarité par la pratique d'une activité physique quotidienne
- ❑ Amélioration de la qualité de l'air par une action combinée avec la ZFE et la montée en puissance de modes de transports non polluants,
- ❑ Lutte contre les nuisances sonores en proposant une alternative crédible et enthousiasmante à la mobilité motorisée,
- ❑ Fluidité et liens entre les différents territoires de la Métropole,
- ❑ Lutte contre les îlots de chaleur et amélioration du confort urbain par la végétalisation et les aménagements paysagers structurants accompagnant les lignes.



320 km de réseau cible, 250km dans le mandat dont 100 km existants à labelliser

# Le réseau des Voies Lyonnaises

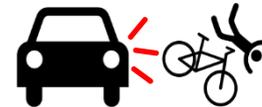
## Les grands principes d'aménagement

Les 13 lignes du réseau constitueront une structure forte pour le territoire : un point de repère, un nouveau paysage urbain, un lien entre les communes de la Métropole et, évidemment, une nouvelle opportunité de se déplacer sur le territoire.

Le réseau est dessiné en « toile d'araignée » pour irriguer largement la Métropole, de la périphérie au centre mais aussi entre les communes périphériques. Le réseau est composé de lignes numérotées et dotées d'une signalétique propre, facilement identifiables et repérables.

Le dessin de chaque ligne se base sur des principes identiques :

- Des trajets les plus directs possibles et un nombre réduit d'intersections
- Un traitement des intersections pour favoriser la continuité et limiter les arrêts
- Une séparation des modes pour protéger les cyclistes
- Une capacité à se croiser et à se doubler, même avec des vélos cargos. Les pistes seront bidirectionnelles ( 4 mètres cible, 3 m mini ) ou bilatérales ( cible 3 mètres, 2 m mini )
- Un confort d'usage pour les personnes de tous âges, tous genres et toutes situations de mobilité : revêtement roulant, du mobilier urbain le long du réseau ( repose-pied aux carrefours, fontaine, stations de gonflage ), végétalisation et ombrage.
- Une augmentation des surfaces perméables, pour contribuer à la stratégie « zéro artificialisation nette » et favoriser la résilience urbaine



## La ligne 3 : Présentation générale

En 2026 la Ligne 3 (L3) reliera Givors à Genay et Quincieux sur un parcours de 57 km ce qui en fait la ligne la plus longue de l'ensemble des Voies Lyonnaises.

Comme toutes les autres lignes, la L3 s'articule avec le réseau des transports en communs pour développer la multimodalité. Ce nouvel axe offre une liaison cyclable aux habitants des communes et arrondissements traversés.

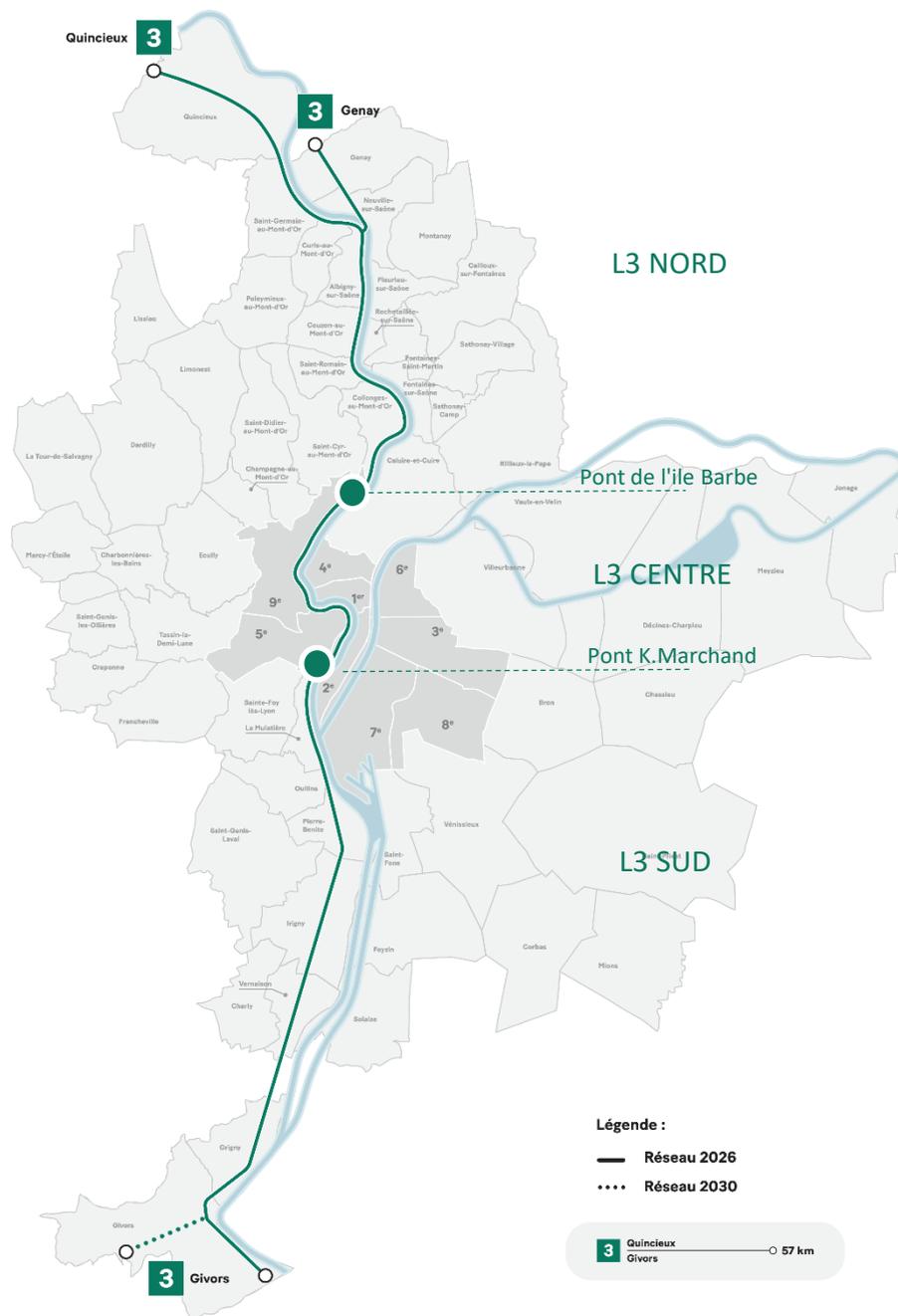
La L3 est divisé en trois grands secteurs.

Sur la séquence nord, elle longe la rive droite de la Saône et permet de créer un lien dédié aux modes actifs entre les communes du nord de la métropole.

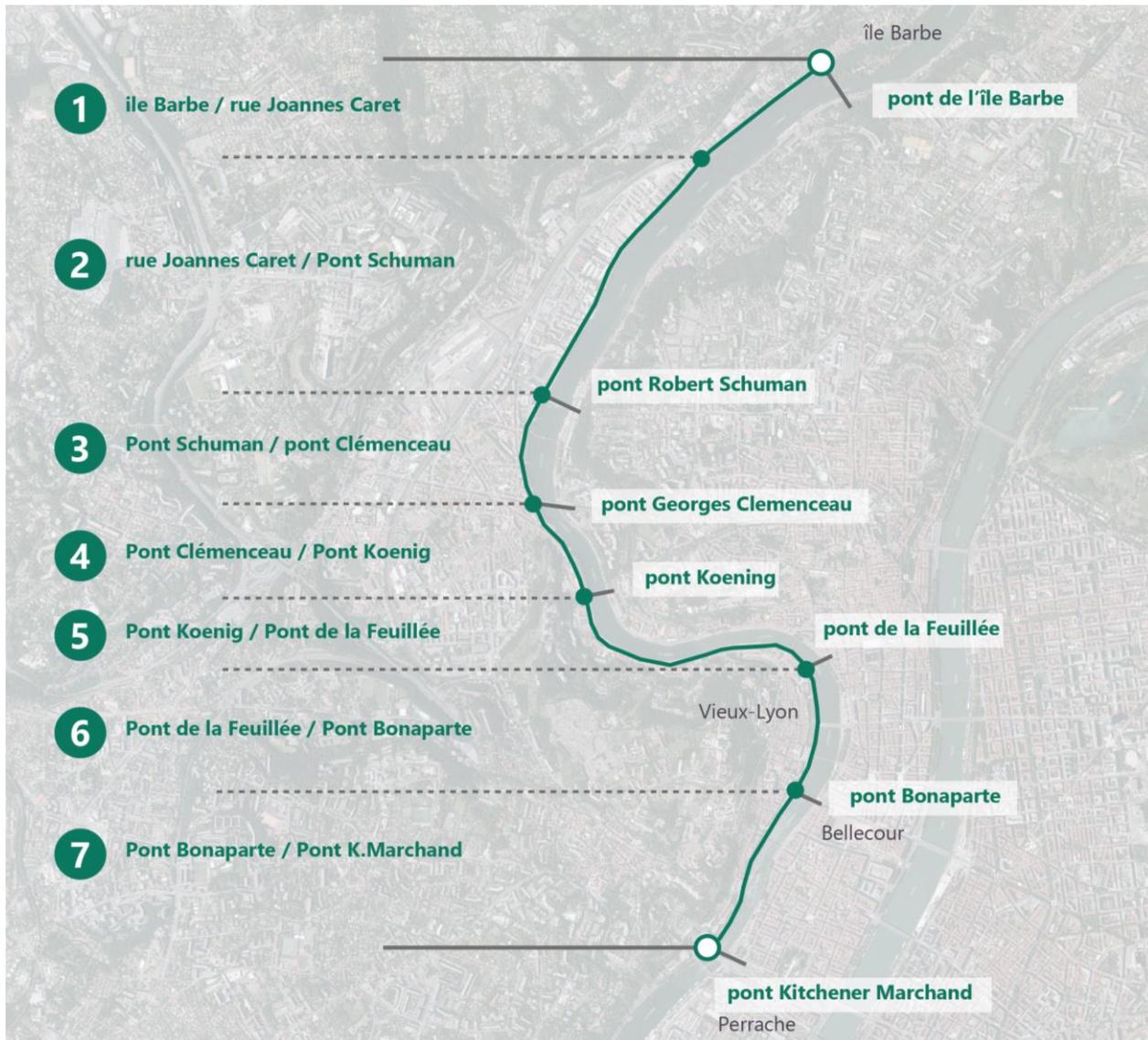
Puis dans sa partie centrale, la ligne continue de suivre les quais de Saône et traverse les 9ème et 5ème arrondissements. Cette séquence permet aux usagers d'accéder jusqu'en plein cœur de la ville-centre, à la croisée de grands axes de mobilité (tunnel mode doux de la Croix Rousse, à la Presqu'île, et aux Gare de Saint Paul et de Perrache).

Elle traverse ensuite dans sa portion sud les communes de La Mulatière, Oullins et Pierre-Bénite en desservant également leurs gares TER et métro puis les communes du sud de la Métropole pour rejoindre Givors.

**Le tracé de la L3 concerné par la présente concertation démarre au niveau du carrefour du pont de l'île barbe et se termine au niveau du pont Kitchener Marchand**



## La ligne 3 : Tronçon centre



### Description du tracé de la ligne L3 CENTRE

La ligne 3 centre suit les quais de Saône depuis le quartier de Saint-Rambert et traverse au nord le quartier de Vaise (9<sup>ème</sup> arrondissement) puis au sud le Vieux Lyon (5<sup>ème</sup> arrondissement).

Cet axe fédérateur en termes de mobilités douces croise d'autres Voies Lyonnaises :

- Au niveau du Pont Clémenceau, la Voie Lyonnaise L3 se raccorde aux voies L4, L5 et L10 qui empruntent le tunnel de la Croix-Rousse et rayonnent ensuite vers Marcy L'Etoile, Francheville ou encore Lissieu)
- Au niveau du Pont Bonaparte elle se raccorde à la voie L12 (qui relie Lyon 9<sup>ème</sup> à Saint Priest)
- Entre le Pont Bonaparte et le Pont Marchand la Voie Lyonnaise L3 partage son parcours avec les voies L8, et L11.

# La ligne 3 : Principes d'aménagement

## La L3, une piste en bord de Saône

Linéaire global : 7,2 km

Tout l'itinéraire de la L3 Centre possède déjà des aménagements cyclables, avec des typologies différentes. En effet, on compte aujourd'hui 4,6 km de pistes cyclables, 1,9 km de pistes cyclables provisoires et 700m de bandes cyclables et/ou couloirs bus partagés avec les vélos. Mais ces aménagements ne sont pas tous compatibles avec les usages futurs des Voies Lyonnaises et certains seront ajustés, pérennisés quand d'autres seront uniquement labellisés. L'objectif est de garantir une piste bidirectionnelle continue sur l'ensemble du tracé.

La ligne est jalonnée par 8 ponts routiers (y compris celui de l'Île Barbe et le pont Kitchener – Marchand), 5 passerelles et traverse plus de 50 carrefours. Assurer une continuité pour les modes actifs apparaît comme un réel enjeu, tout en respectant les autres modes de transports et le confort des piétons.

**Pour ces raisons, il est proposé de conserver le principe de piste cyclable bidirectionnelle le long de la Saône, notamment pour se raccorder à certains aménagements existants qui seront conservés, et pour limiter le nombre des traversées.**



Piste bidirectionnelle existante sur le quai du Commerce



Couloir Bus mixte vélo existant sur le quai Arloing

# L'aménagement de la Ligne 3 centre par tronçon

## 1. Entre le pont de l'île Barbe et la rue Joannes Carret

La L3 centre démarre au niveau du pont de l'île Barbe et emprunte les quais de Saône vers le Sud.

Sur cette première séquence, l'insertion de la Voie Lyonnaise consiste en la pérennisation de la coronapiste (bidirectionnelle) existante. Cette coronapiste avait été mise en place en 2020 en réduisant les voies de circulation et en supprimant les bandes cyclables.

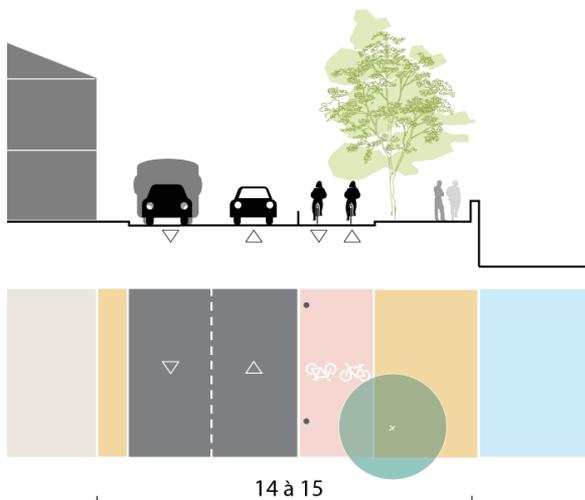
Son élargissement n'est pas toujours possible et la piste mesurera donc entre 2.5m et 3m de large.

L'aménagement proposé n'a pas d'impact sur le trottoir opposé, ni sur la circulation. Il est cependant proposé de reprendre le revêtement de la promenade piétonne côté Saône, d'ajouter des traversées piétonnes, et de végétaliser les pieds d'arbres en bord de Saône.

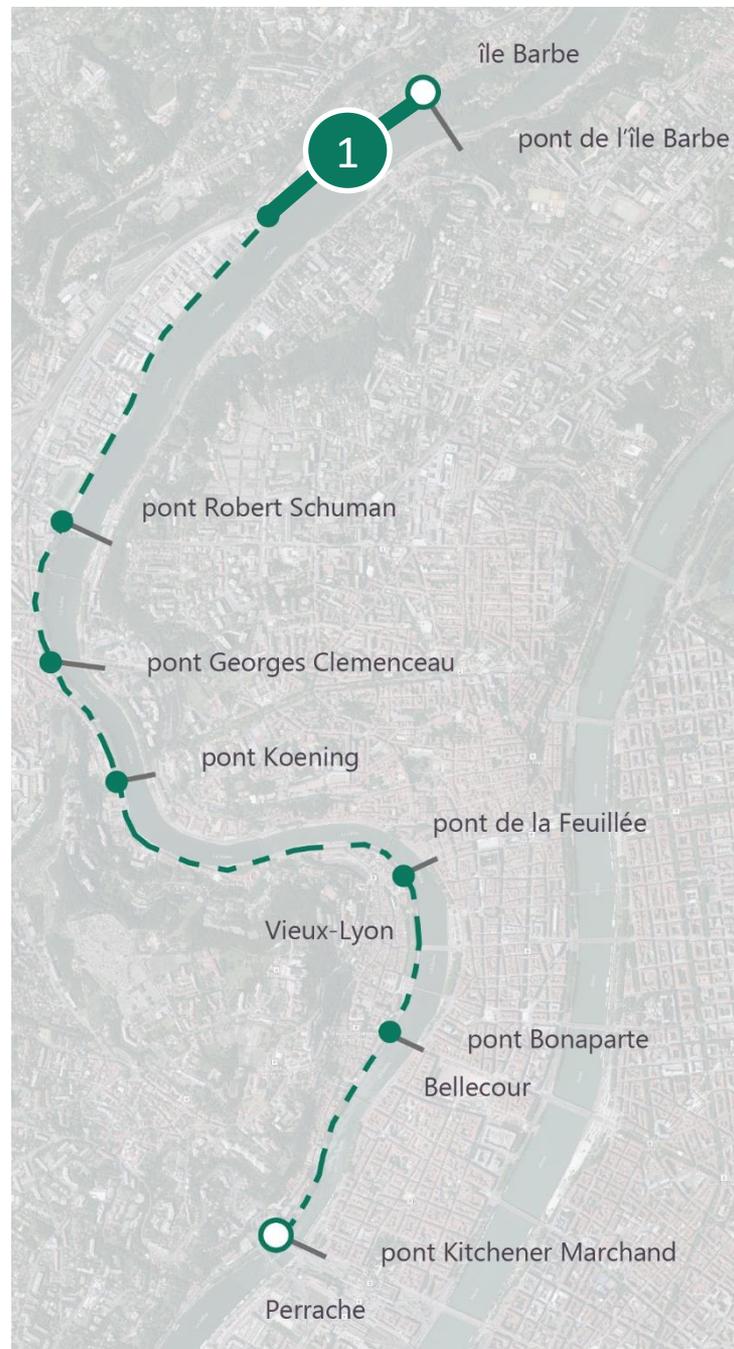
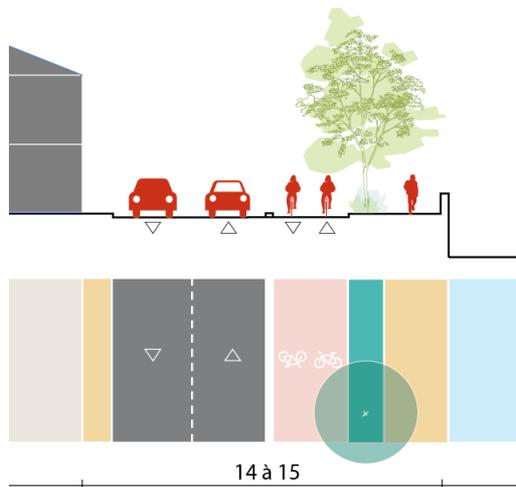


Quai Paul Sédaillan

Existant



Projet



# L'aménagement de la Ligne 3 centre par tronçon

## 2.a Entre la rue Joannes Carret et la rue Antonin Laborde

Après la rue Joannes Carret la coronapiste existante peut être élargie car l'emprise de l'espace public est plus importante.

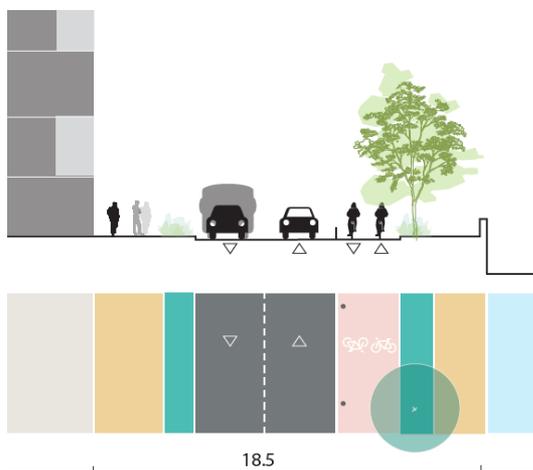
Il est prévu de réduire les trottoirs Ouest et les voies de circulation.

La Voie Lyonnaise pourra donc être pérennisée en une piste bidirectionnelle de 3 à 4m de large. A l'Est, les pieds d'arbres pourront être élargis et plantés et la circulation piétonne améliorée.

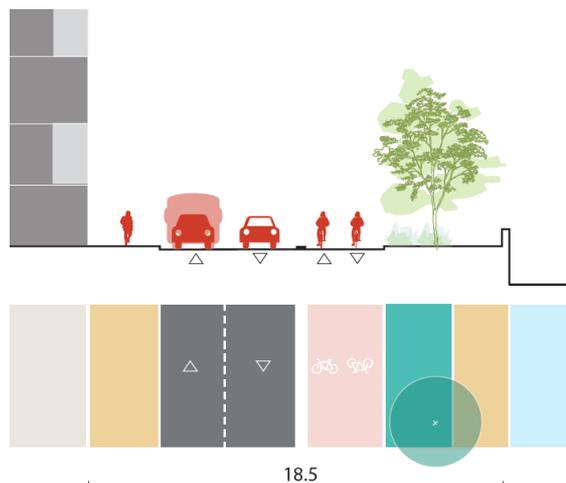


Quai Paul Sédallian

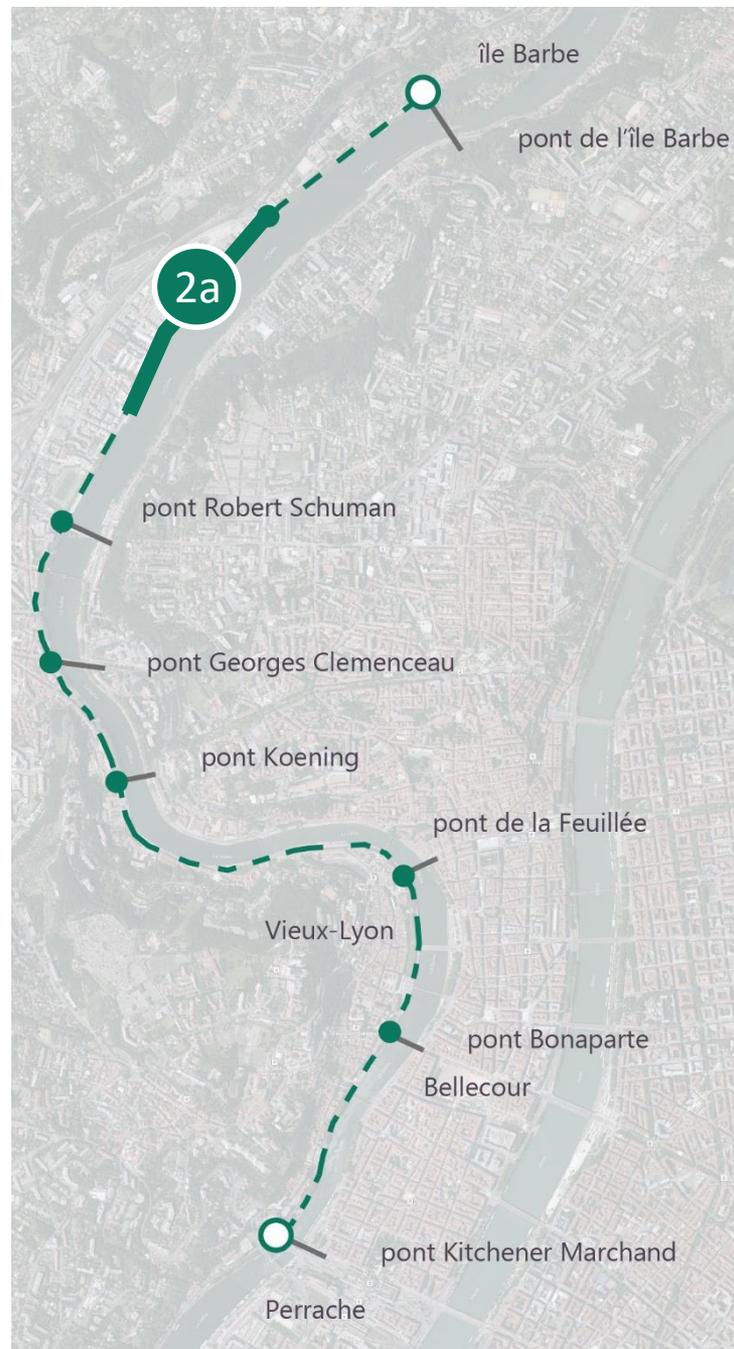
Existant



Projet



3 à 4m



# L'aménagement de la Ligne 3 centre par tronçon

## 2.b Entre la rue Antonin Laborde et le pont Schuman

Entre la rue Antonin Laborde et le pont Schuman, la piste existante suit le même tracé qu'au nord, et a été réalisée en 2020, avec notamment la mise en place d'une bordure séparative. L'aménagement est donc sur la majeure partie en configuration voie verte, elle passe en configuration voie verte au niveau du 16 quai du Commerce, sur une cinquantaine de mètres.

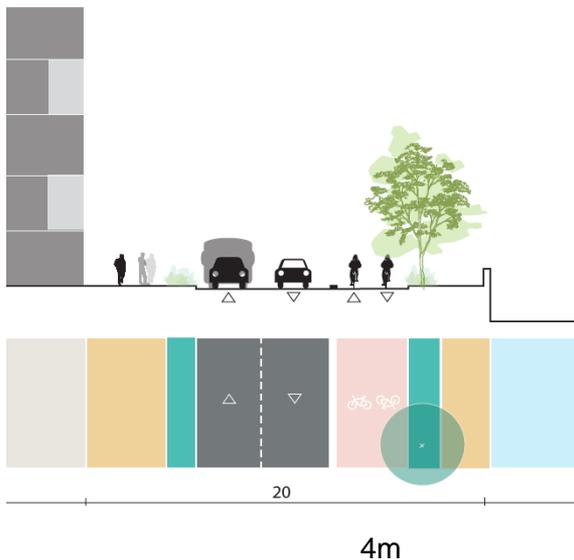


Quai du Commerce

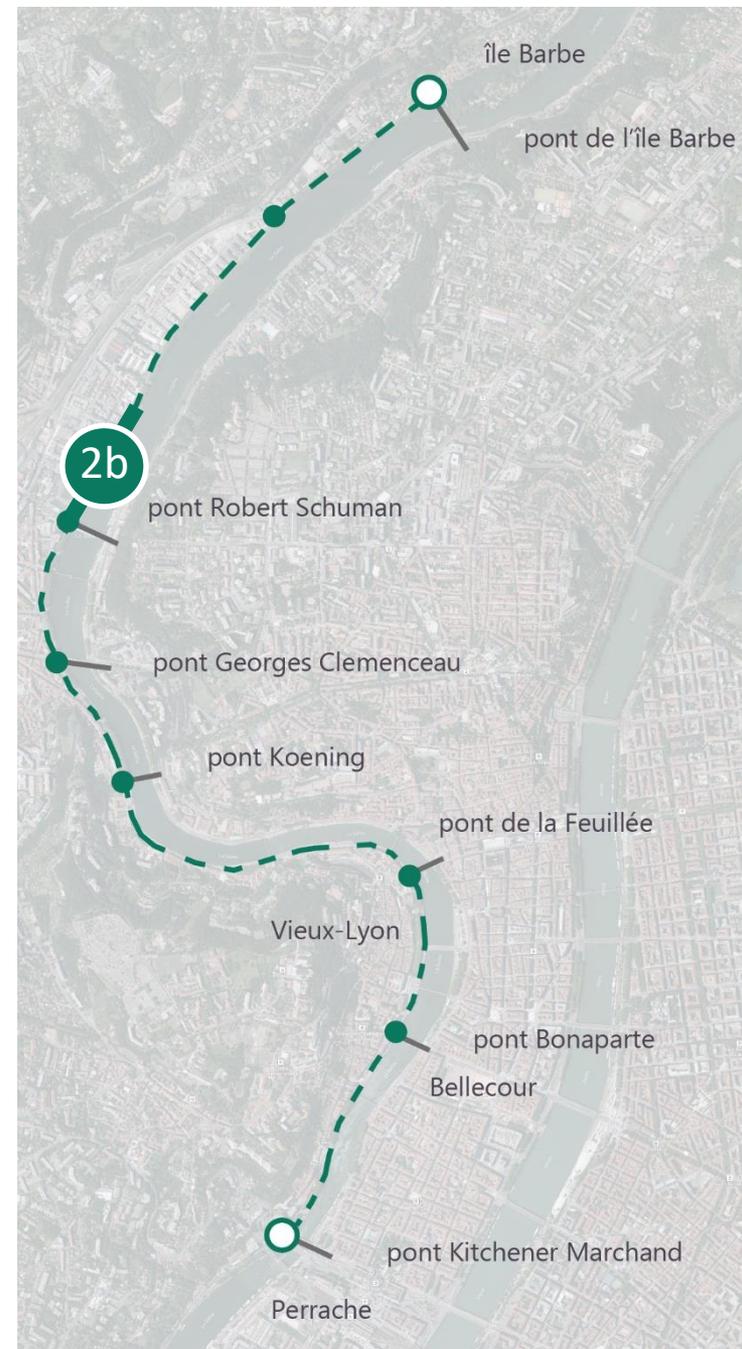
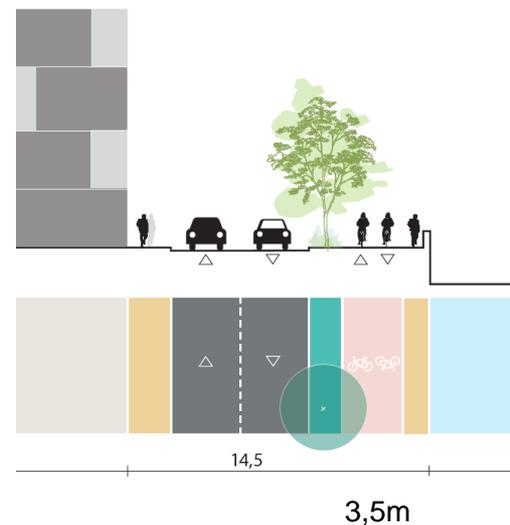
Il est proposé de maintenir l'existant.

Existant quai du commerce : conservé

Section courante



au niveau du 16 quai du commerce



# L'aménagement de la Ligne 3 centre par tronçon

## 2.b Entre la rue Antonin Laborde et le pont Schuman

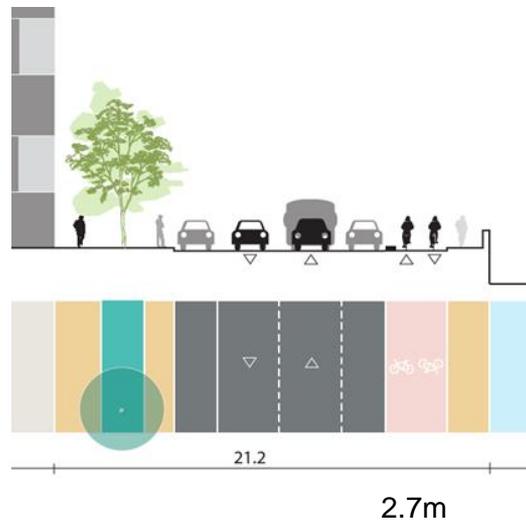
Dans la même séquence, plus au Sud, au niveau du stade Joseph Boucaud, la piste existante se rétrécit et passe à 3m. Elle pourrait soit être maintenue, soit être élargie.

Le stationnement côté Saône serait supprimé, soit pour élargir la piste, soit pour végétaliser, soit pour insérer une bande technique support de mobilier urbain.

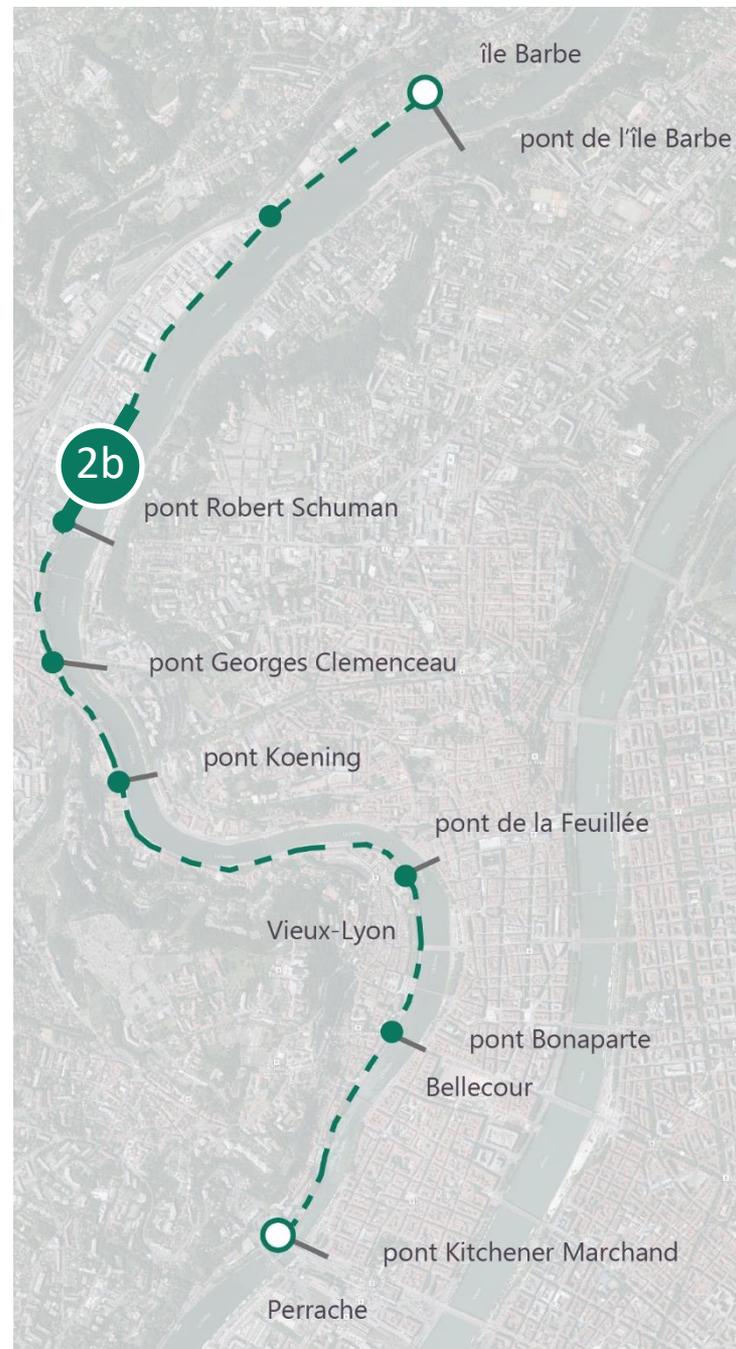
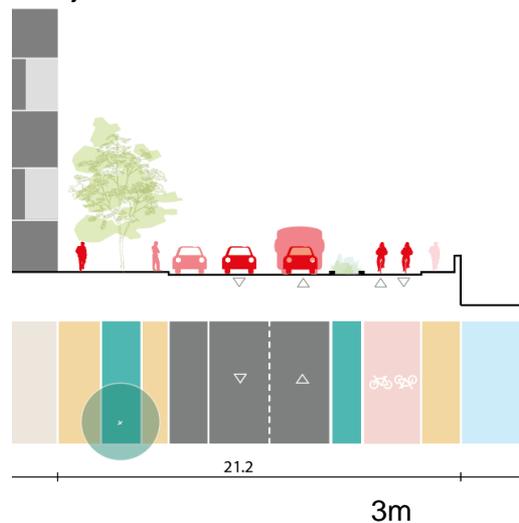


Quai du Commerce

Existant



Projet



# L'aménagement de la Ligne 3 centre par tronçon

## 3.a Entre le pont Schuman et le pont Masaryk

Quai H.Jair

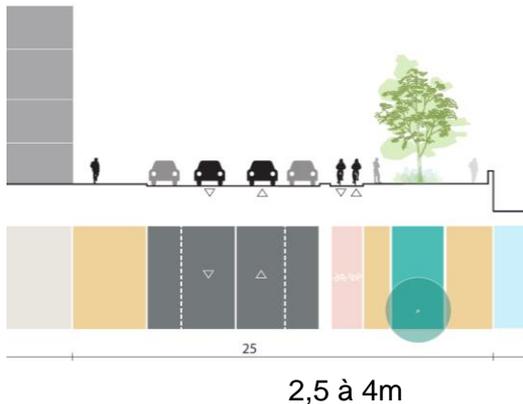
Sur cette séquence, la piste existante est une bidirectionnelle mesurant entre 2.5 et 4m de large. Son élargissement ponctuel est étudié notamment en partie Nord entre le pont Schuman et la Gare d'Eau pour atteindre les 3m de large. Cela passera par une réduction du nombre de voies ou une suppression ponctuelle du stationnement.



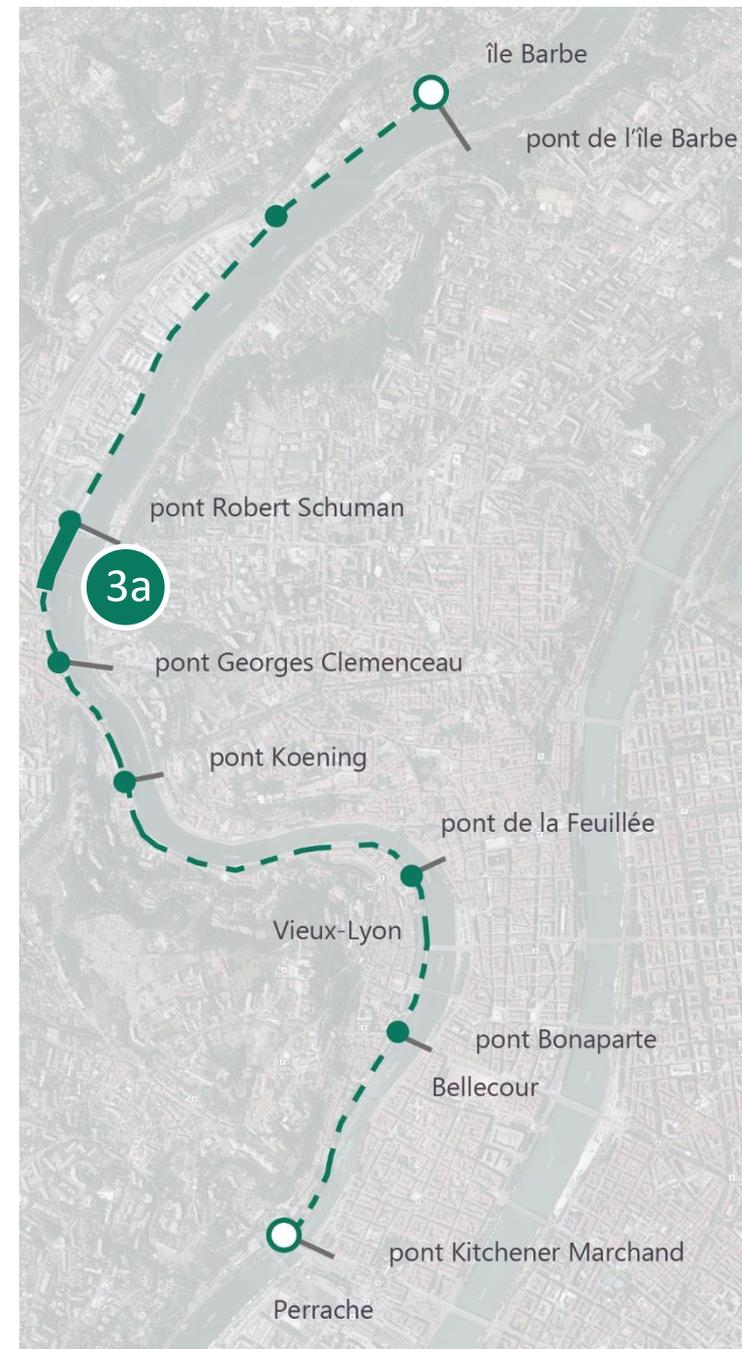
Pour le reste de la séquence, il est prévu de maintenir la piste existante et de simplement la labelliser avec la signalétique propre aux Voies Lyonnaises.



Existant entre le pont Schuman et la gare d'eau



Existant entre la gare d'eau et le pont Masaryk



# L'aménagement de la Ligne 3 centre par tronçon

## 3.b Entre le pont Masaryk et le pont Clémenceau

Au Sud du Pont Masaryk, la suppression d'une voie de circulation permettra d'élargir la piste actuelle de plus d'1m. Le stationnement est conservé et la séparation entre la voirie et la piste pourra être végétalisée.

Cet élargissement implique une modification du carrefour au niveau du rond-point des Monts d'Or.

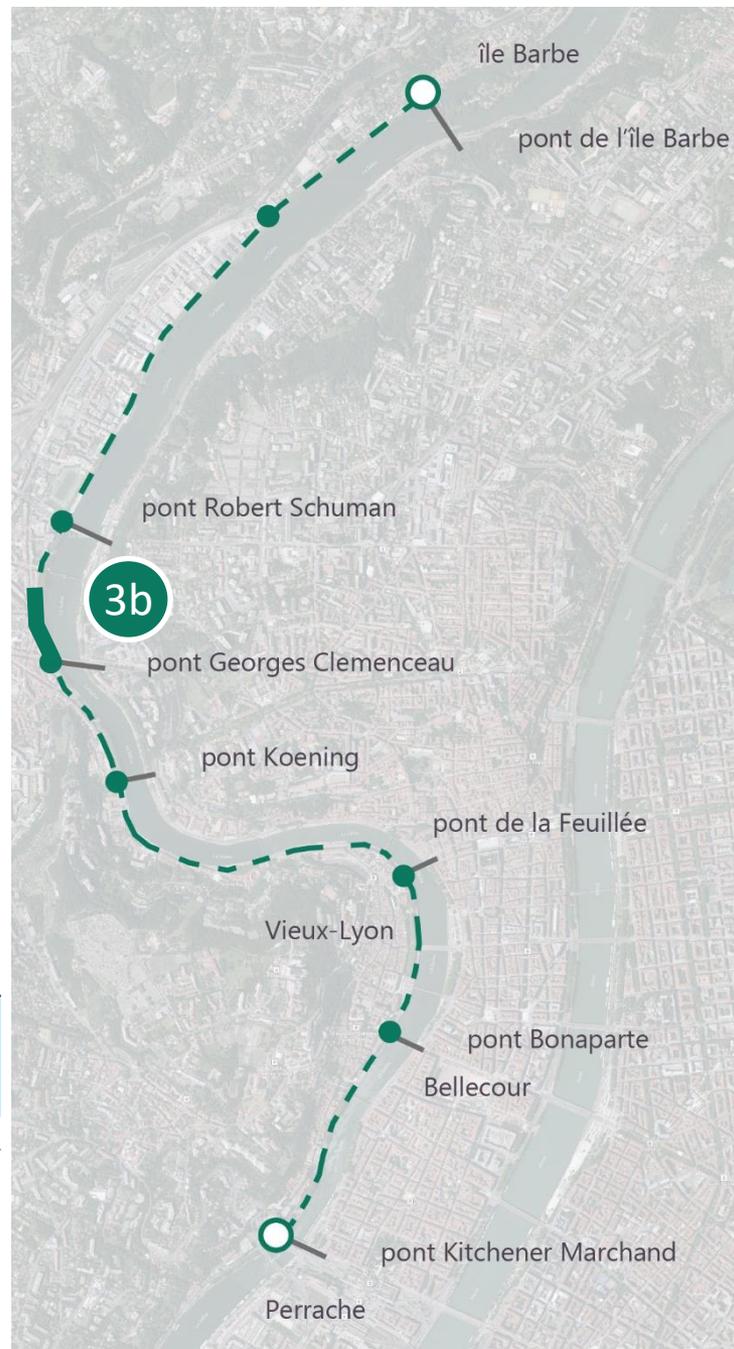
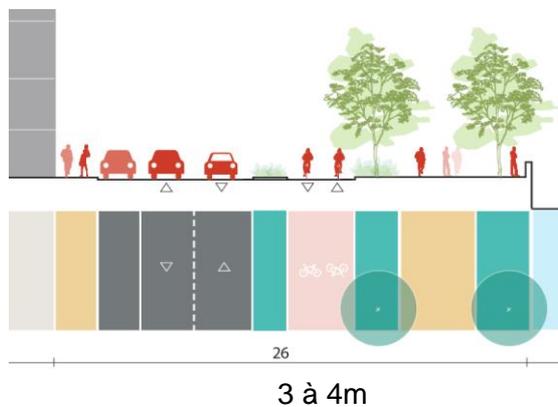


Quai H. Jaÿr

Existant



Projet



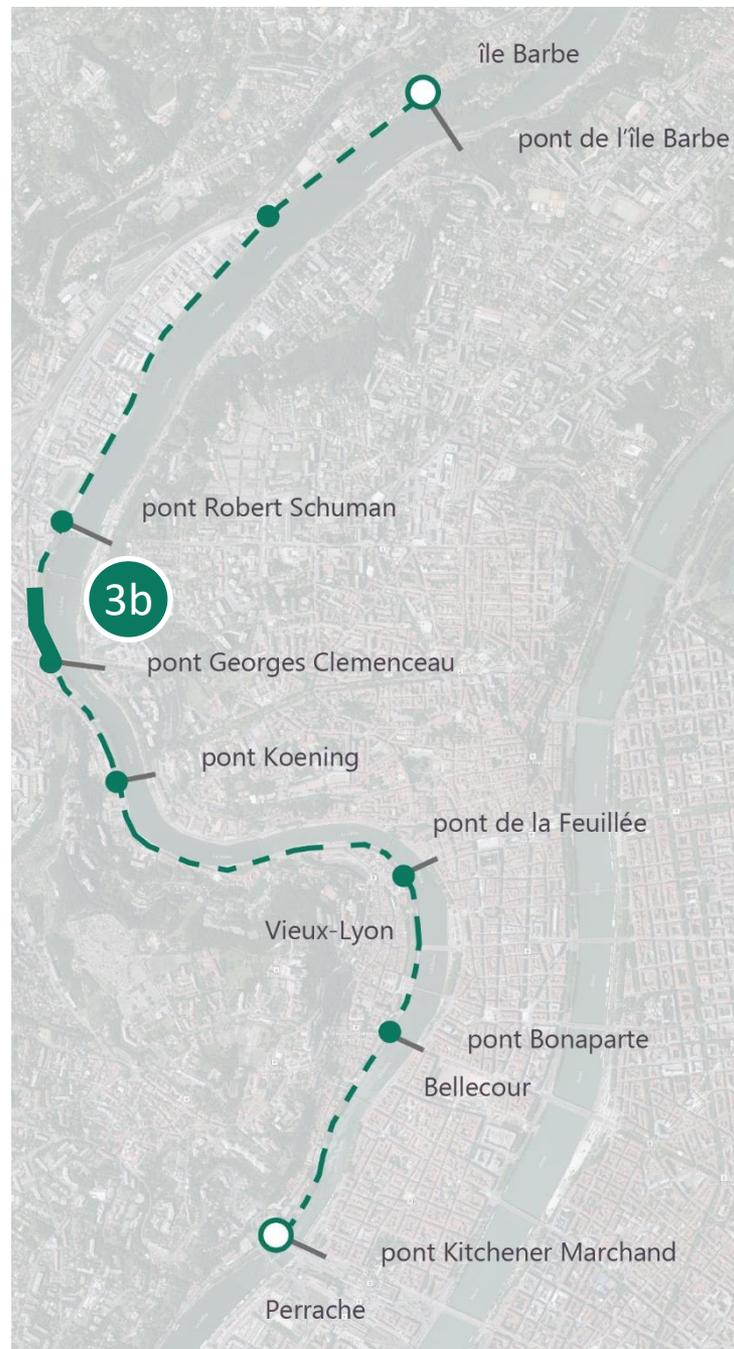
# L'aménagement de la Ligne 3 centre par tronçon

## 3.b Entre le pont Masaryk et le pont Clémenceau

La piste existante est conservée mais un travail d'amélioration des traversées au niveau du rond-point des Monts d'or est nécessaire. Une traversée piétonne et cycliste sera créée au sud du carrefour. La libération d'une partie des voies circulées au profit du vélo permettra de libérer et sécuriser la promenade piétonne au niveau des quais. Le repositionnement de la piste permettra de l'élargir à 3m minimum voire 3.5m dans le carrefour. Les véhicules pourront continuer sur le quai H. Jaÿr nord en venant de la trémie du pont Clémenceau.



Schéma de principe des traversées projetées

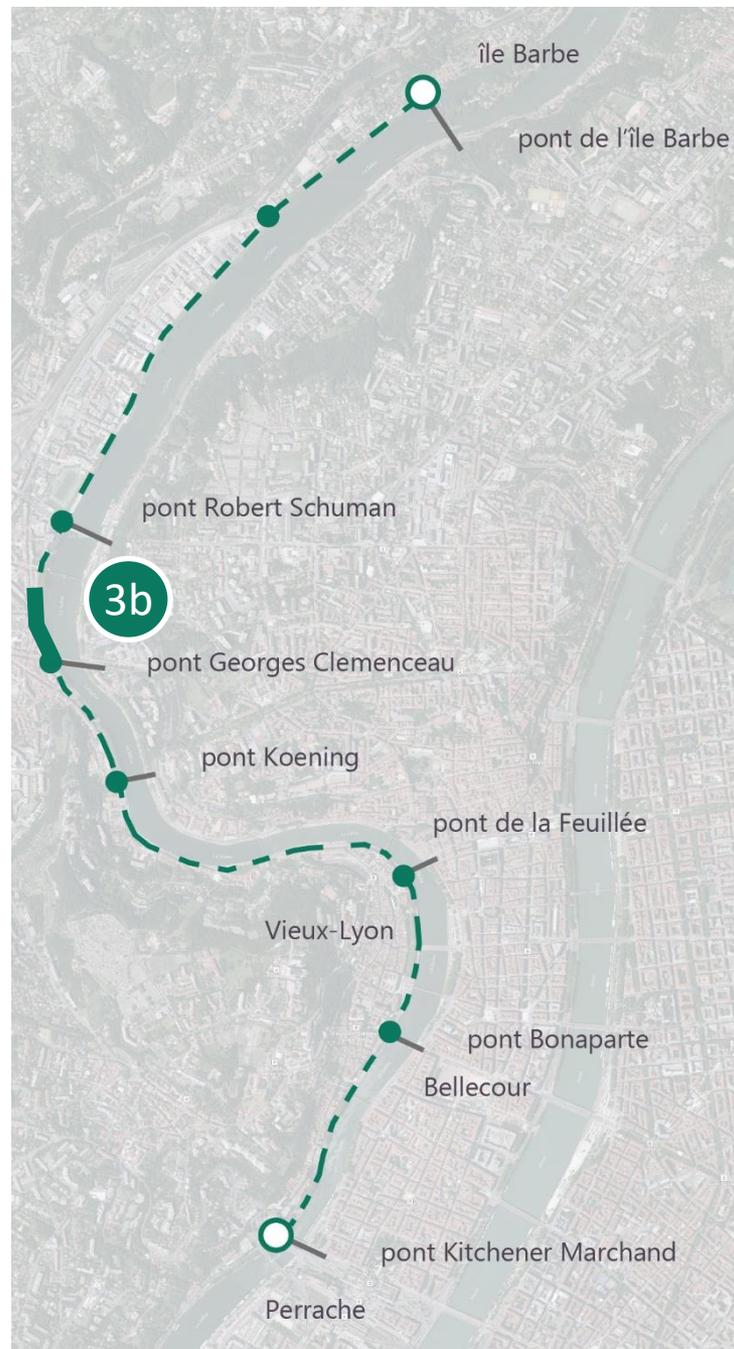


# L'aménagement de la Ligne 3 centre par tronçon

## 3.b Entre le pont Masaryk et le pont Clémenceau

Après le Rond-Point des Monts d'or, sur la rampe nord du pont Clémenceau, la piste existante est très étroite et côtoie les véhicules venant du pont, où le trafic est très dense.

La piste pourra être élargie à 2,80m (+20cm de bordure) en réduisant la voie circulée, mais celle-ci doit permettre le passage de véhicules de type transports exceptionnels et ne peut pas être réduite à moins de 4m.

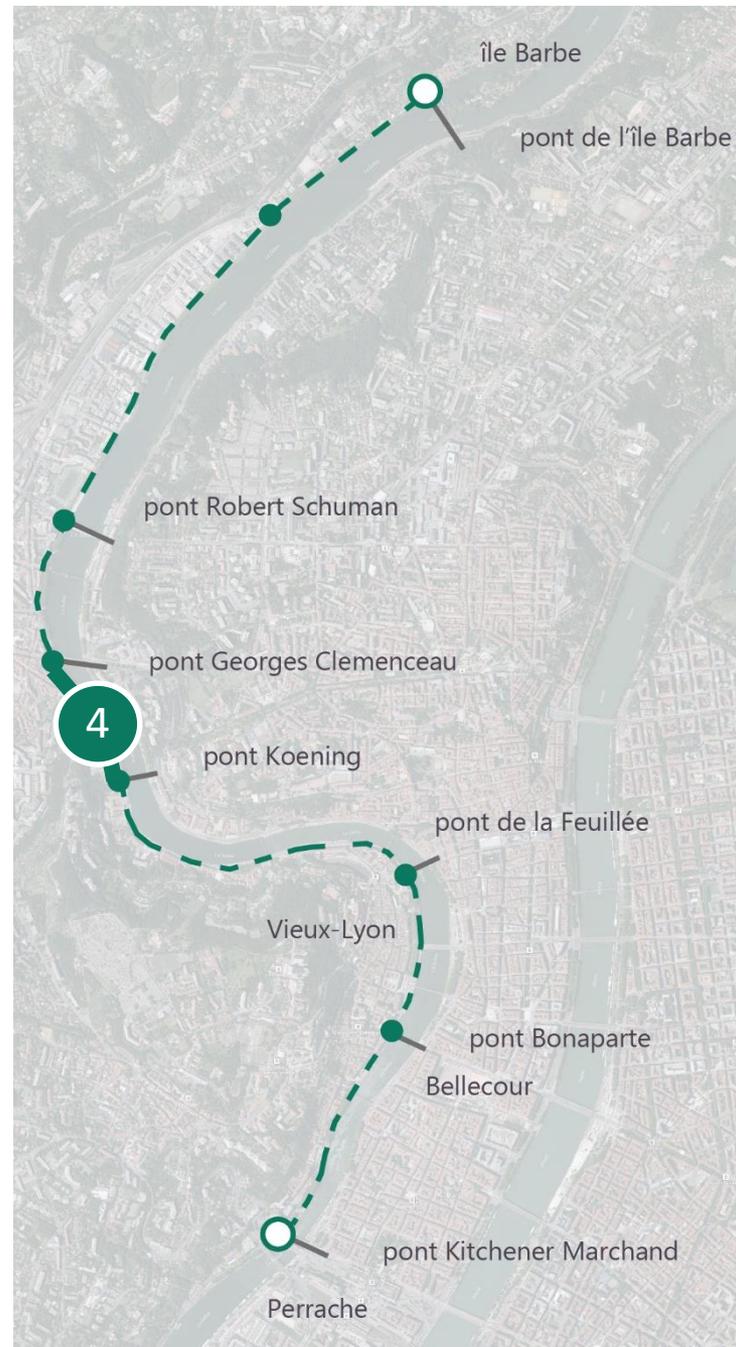
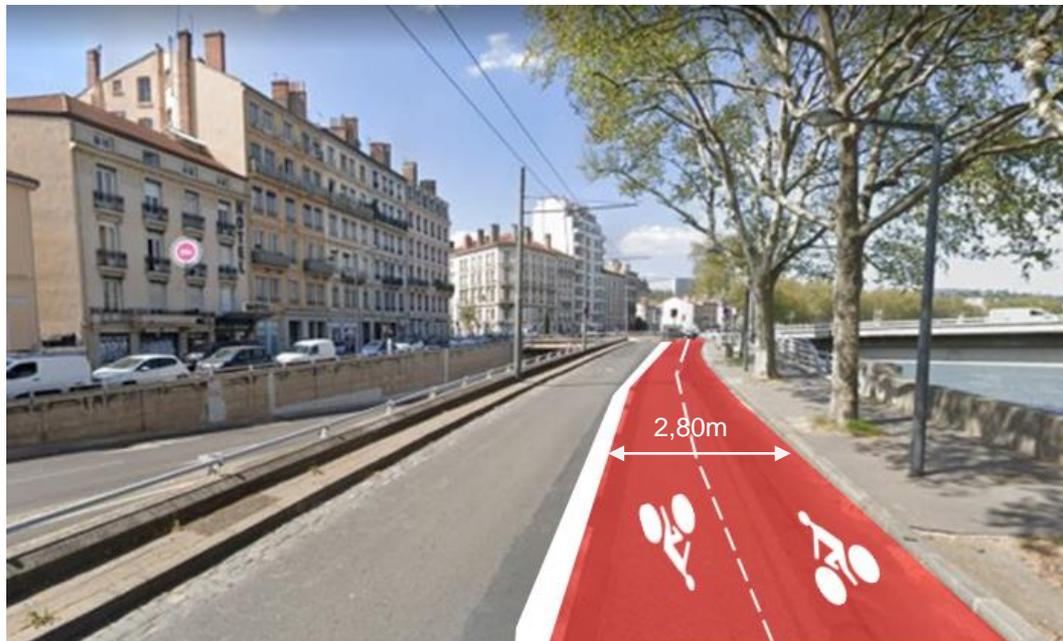


# L'aménagement de la Ligne 3 centre par tronçon

## 4. Entre le pont Clémenceau et le pont Koenig

Sur la rampe Sud du Pont Clémenceau, le parcours cyclable n'est aujourd'hui pas optimal. En effet, une fois le pont traversé, les cyclistes sont contraints de traverser la trémie et de longer les bâtiments, dans une rue à sens unique avec un double sens cyclable. L'enjeu de la Voie Lyonnaise ici est de rétablir une continuité le long des quais de Saône.

Une piste bidirectionnelle de 2,80m pourra être aménagée en supprimant une voie de circulation.



# L'aménagement de la Ligne 3 centre par tronçon

## 4. Entre le pont Clémenceau et le pont Koenig

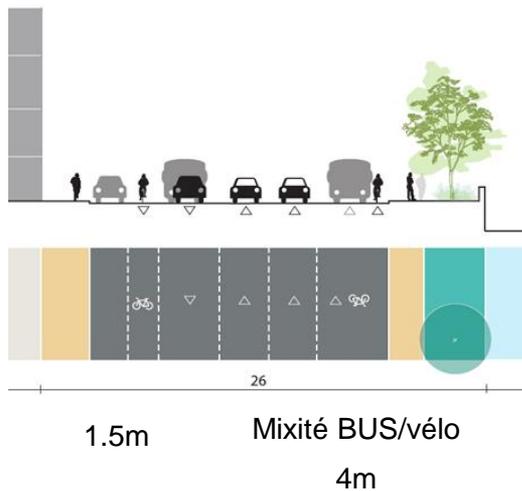
Sur le quai Arloing, les vélos empruntent des aménagements unilatéraux. Dans le sens Nord/Sud ils roulent sur une bande cyclable et dans le sens Sud/Nord dans un couloir partagé avec les bus.

Il est proposé de supprimer un sens de circulation générale (Nord/Sud), ce qui permettra de créer une piste bidirectionnelle coté Saône, de 3 à 4m de large. Les bus bénéficieront d'un couloir bus dans chaque sens. Les stationnements sont conservés sur une partie du secteur, mais leur suppression pourra permettre l'élargissement de la piste à 4m notamment sur la portion plus au Sud aux abords du pont Koenig.

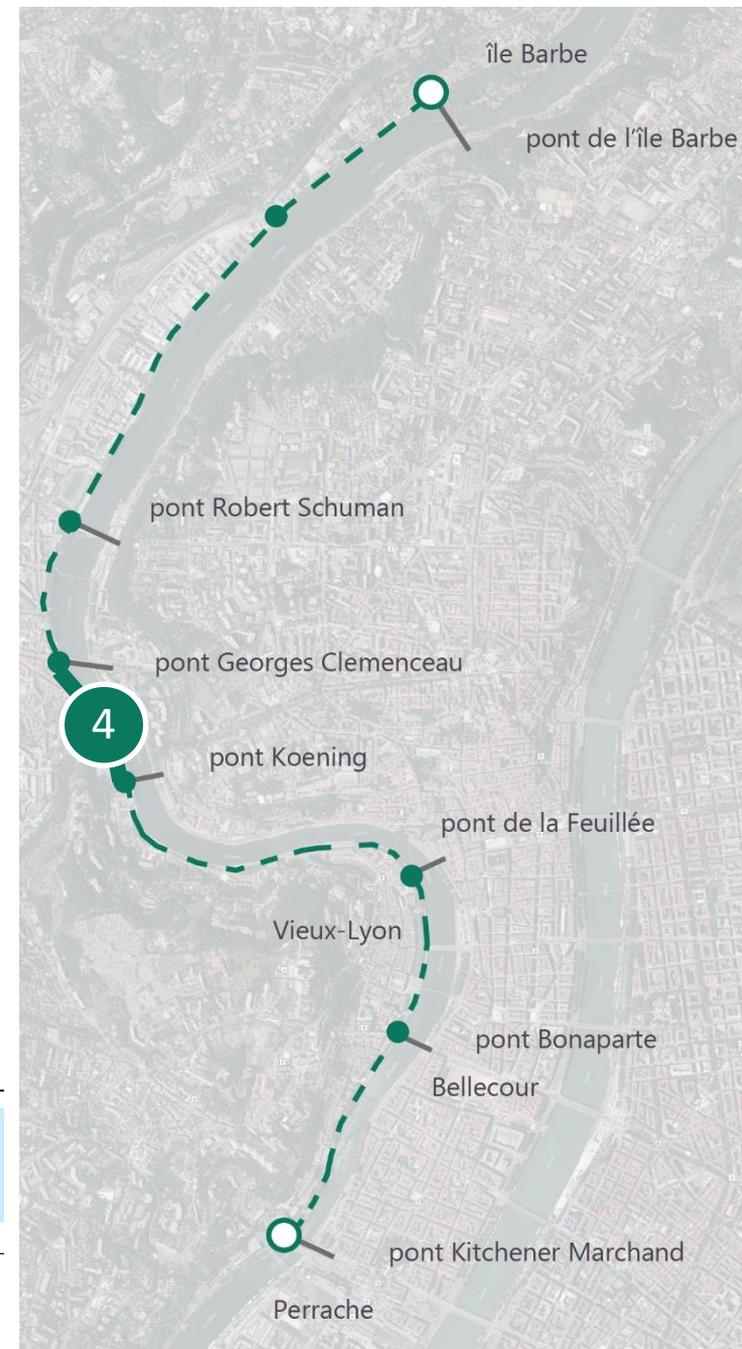
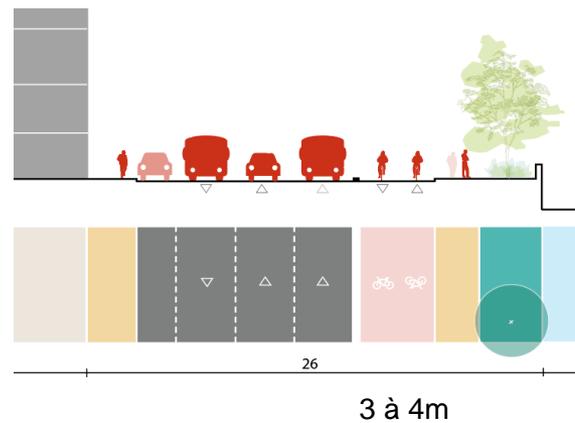


Quai Arloing

Existant



Projet



# L'aménagement de la Ligne 3 centre par tronçon

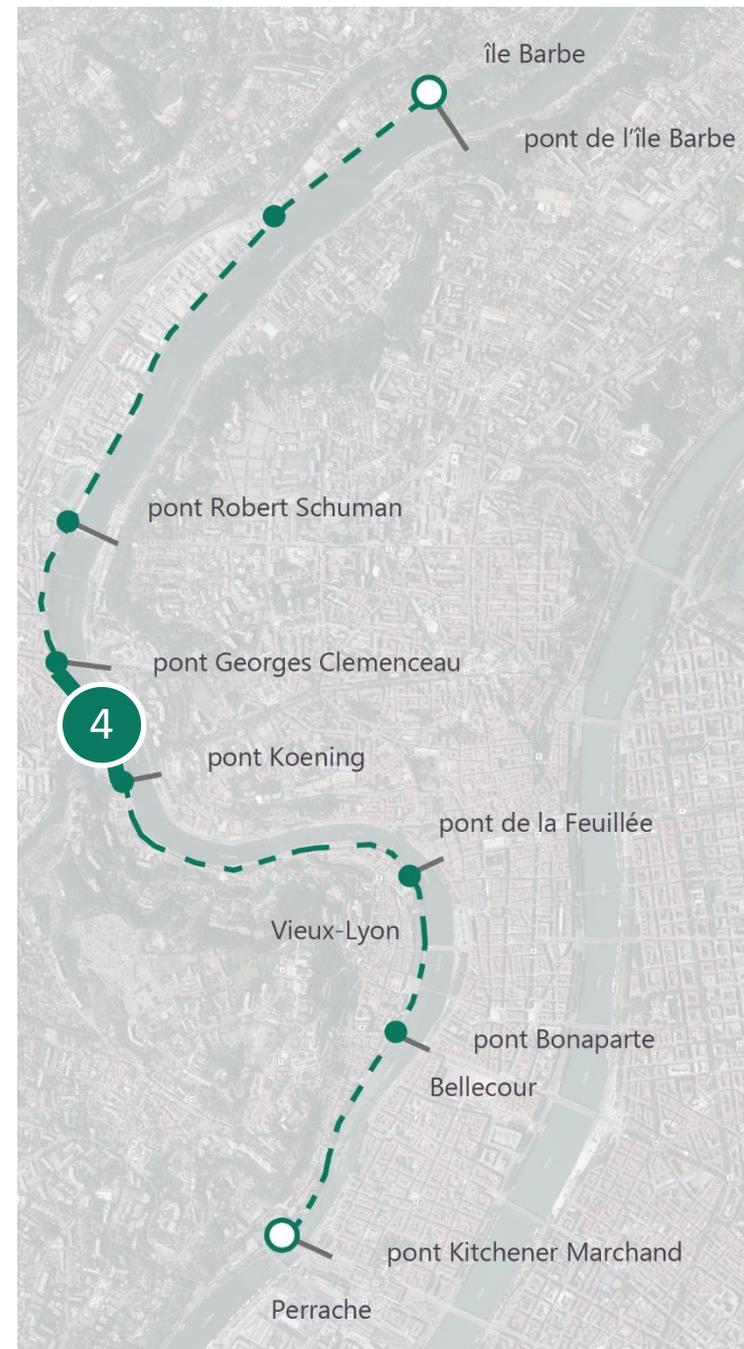
## 4. Entre le pont Clémenceau et le pont Koenig



Quai Arloing aujourd'hui



Quai Arloing demain : La ligne 3 insérée coté Saône



# L'aménagement de la Ligne 3 centre par tronçon

## 5. Entre le pont Koenig et le pont de la Feuillée

La ligne 3 emprunte sur cette séquence la piste existante des quais Chauveau et Pierre-Scize, large de 2.8m à 3m. Elle est conservée dans ces dimensions jusqu'aux abords du pont de la Feuillée.

Un traitement pourra être apporté au niveau des arrêts de bus pour sécuriser les croisements entre cycles et piétons. Cela pourra avoir comme impact soit la suppression ponctuelle du stationnement, soit la réduction à une voie de circulation.

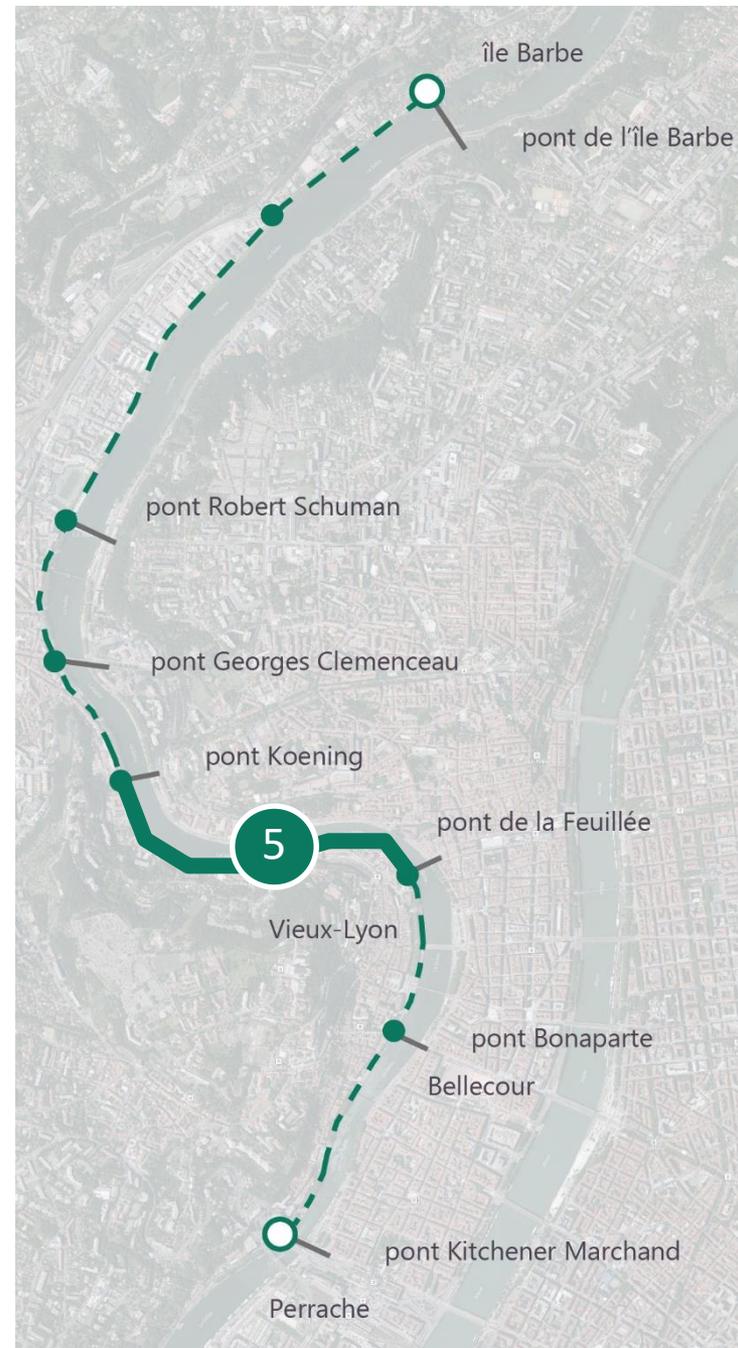
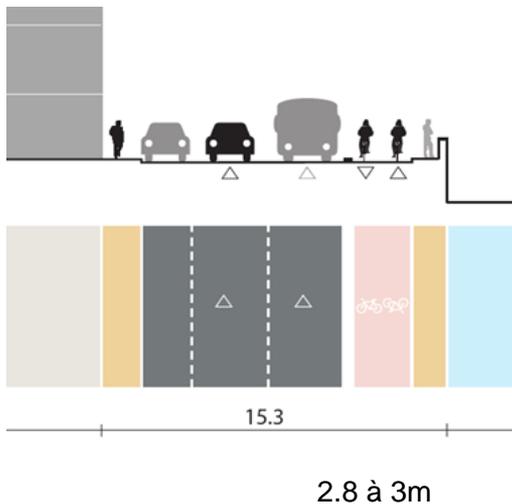


Quai Pierre Scize

Les arrêts de bus contraignent la piste et le trottoir – traitement ponctuel à prévoir



Existant conservé



# L'aménagement de la Ligne 3 centre par tronçon

## 5. Entre le pont Koenig et le pont de la Feuillée

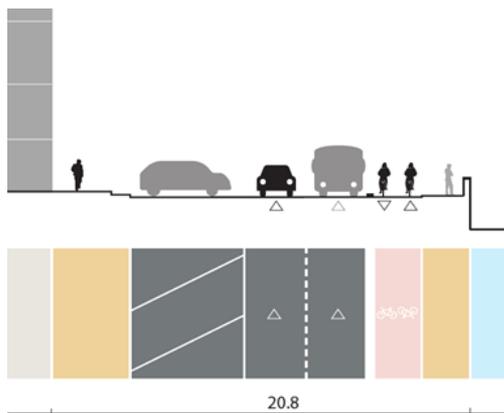
En plus des arrêts de bus, une amélioration est proposée aux abords Nord du pont de la Feuillée. Elle n'a pas d'impact direct sur la Voie Lyonnaise mais permet d'améliorer la circulation piétonne en pied de bâti, incitant ainsi le piéton à emprunter les deux trottoirs, et décharger le trottoir coté Saône.

En effet, le stationnement en épi pourra être transformé en stationnement longitudinal. Cela permet de végétaliser et d'élargir les espaces piétons en pied de bâtiment.



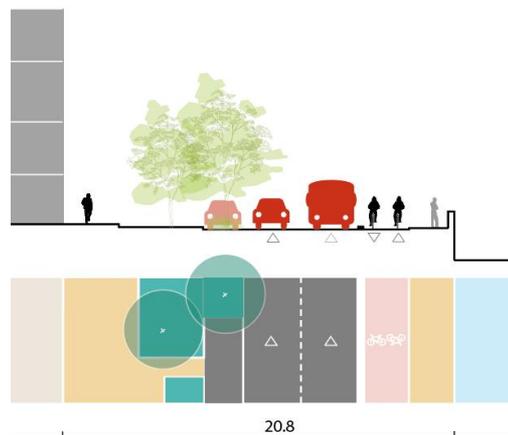
Quai Pierre Scize

Existant

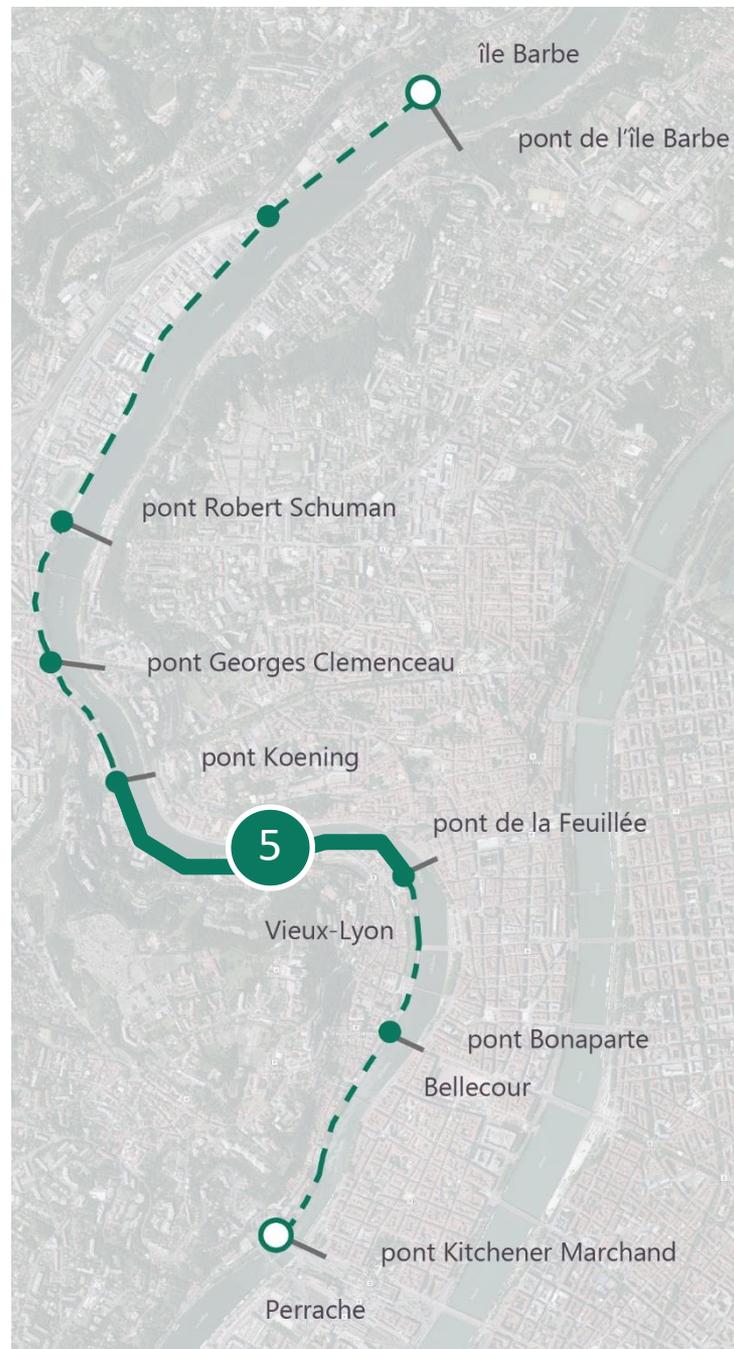


3m

Projet



3m



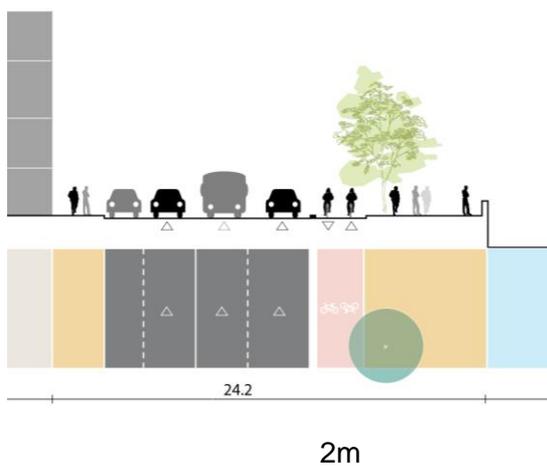
# L'aménagement de la Ligne 3 centre par tronçon

## 6. Entre le pont de la Feuillée et le pont Bonaparte

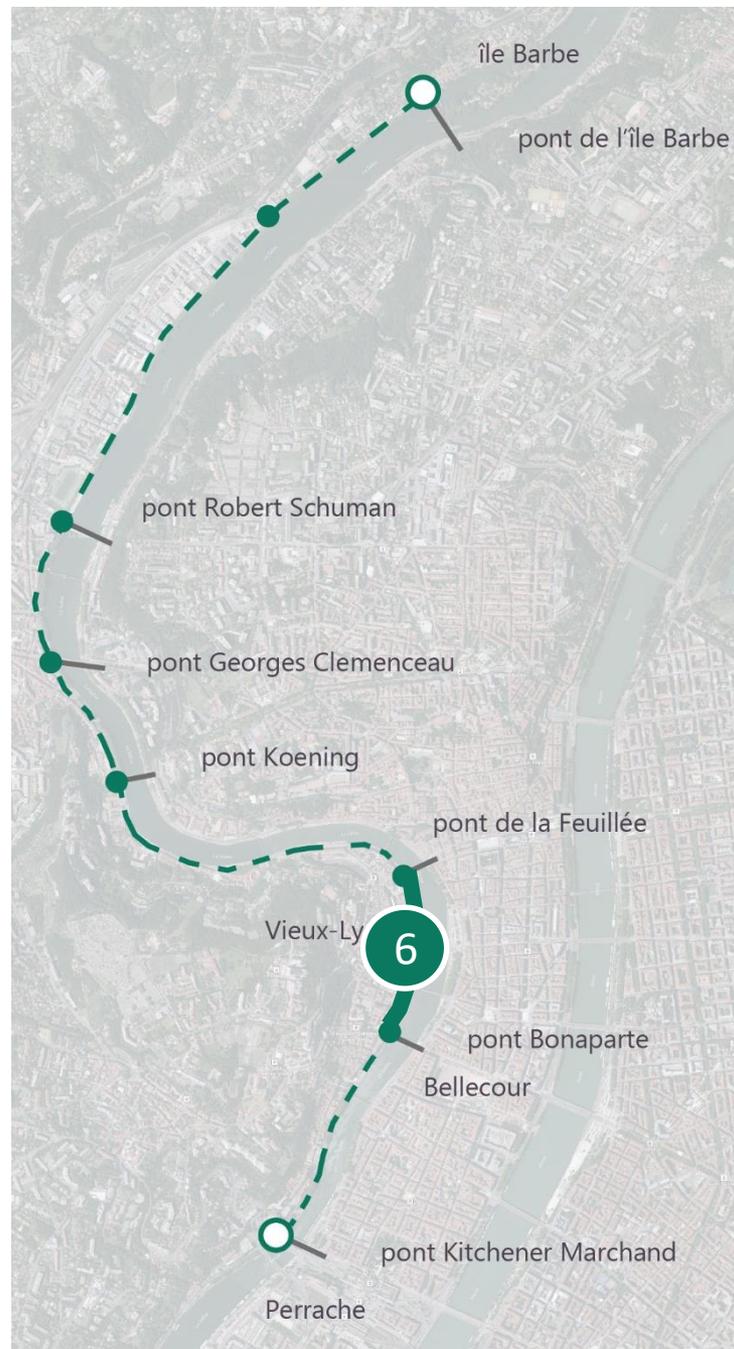
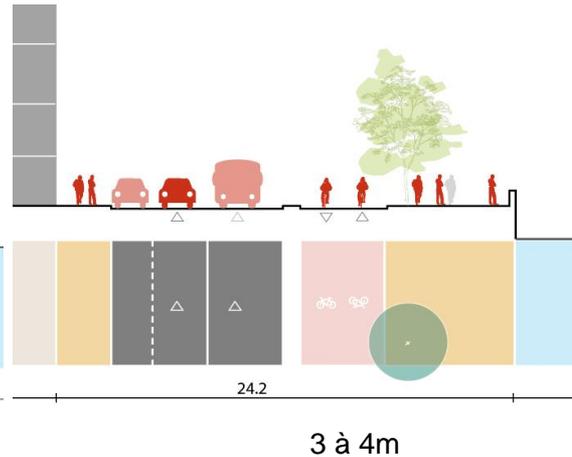
Au Sud du pont de la feuillée, la piste existante est très étroite (2m). La suppression d'une voie de tourne-à-droite permettra de restituer une piste bidirectionnelle mesurant entre 3 et 4m entre le pont de la Feuillée et la rue Carrand.



Existant



Projet



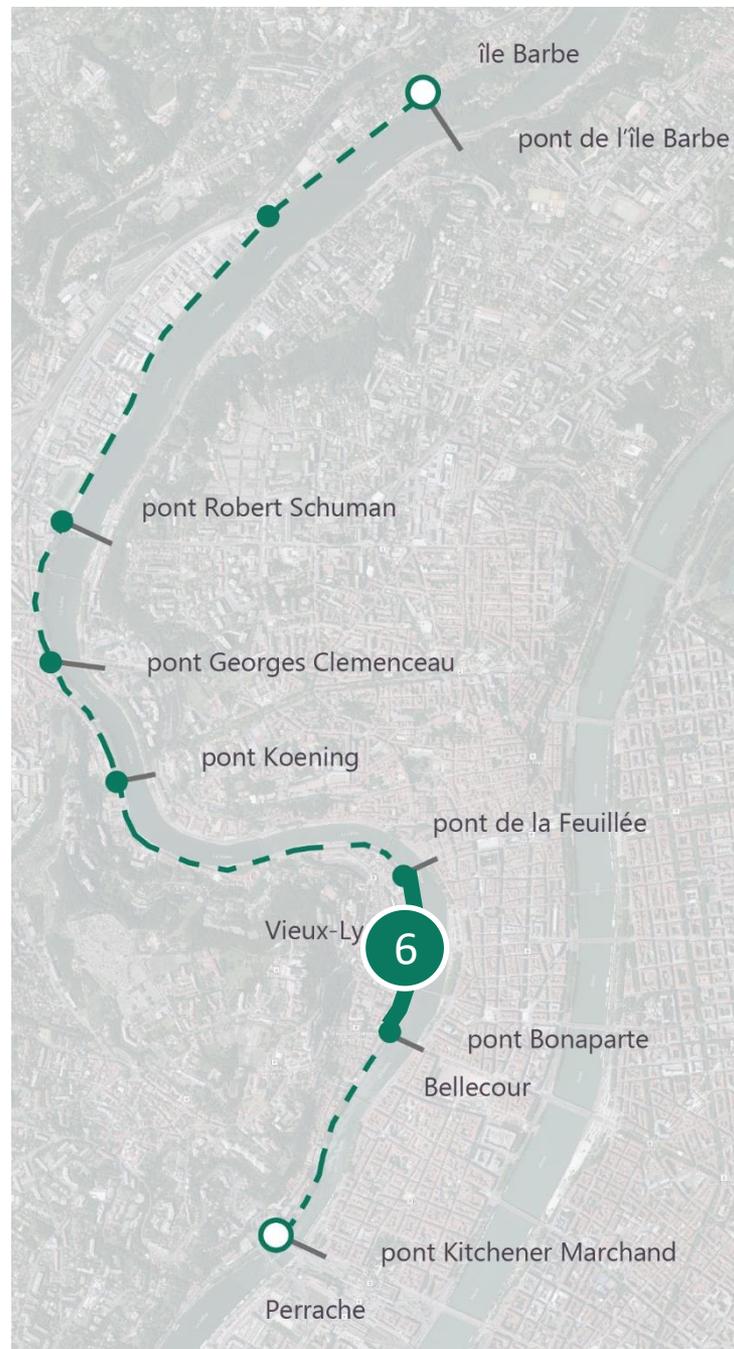
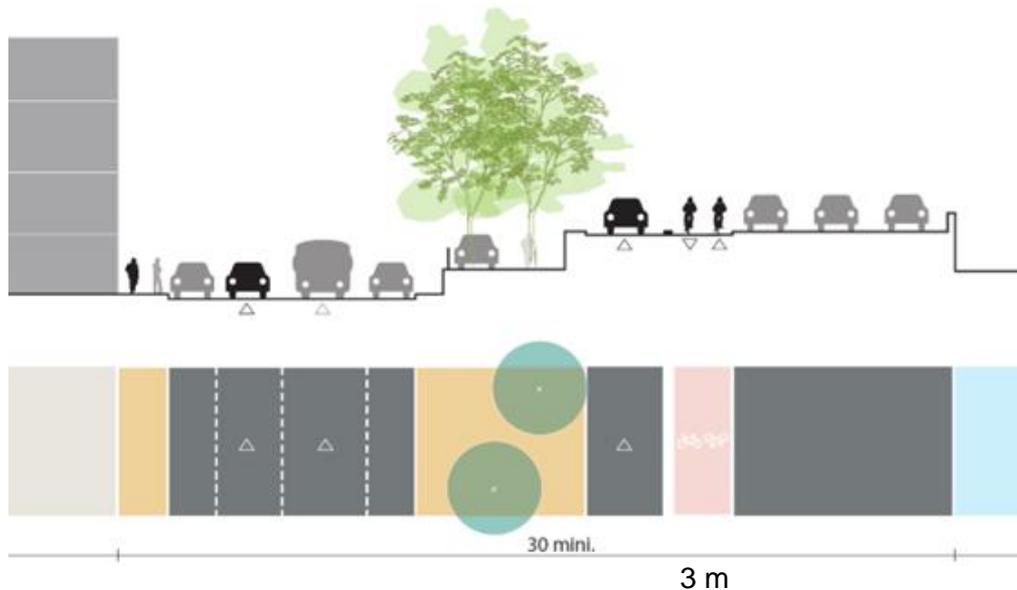
# L'aménagement de la Ligne 3 centre par tronçon

## 6. Entre le pont de la Feuillée et le pont Bonaparte

Au niveau du pont Maréchal Juin la ligne L3 emprunte la piste existante sur les rampes d'accès. La circulation des véhicules est réduite, en lien avec le projet de piétonisation de la presqu'île. Des améliorations seront effectuées au niveau du carrefour à feu (îlot refuge, carrefour à feux ... ). Après le pont la piste existante n'est pas modifiée, jusqu'au pont Bonaparte.



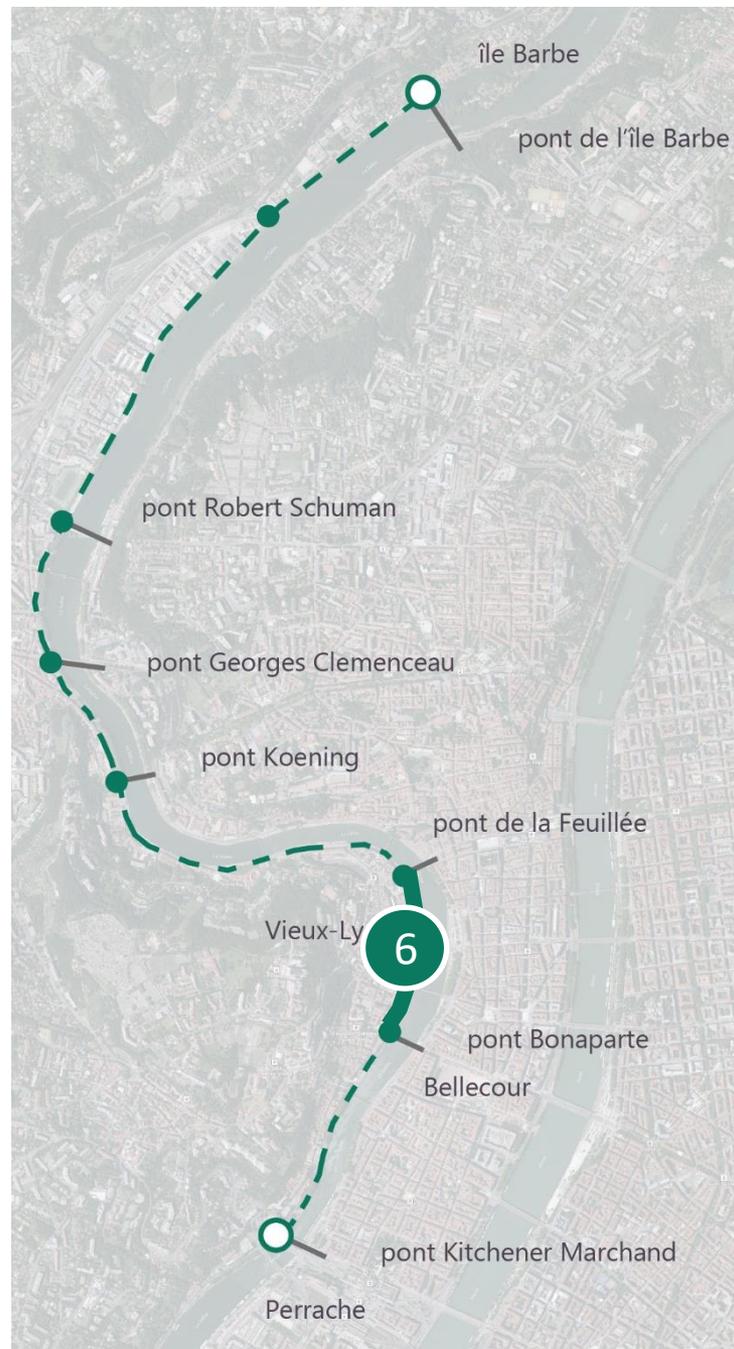
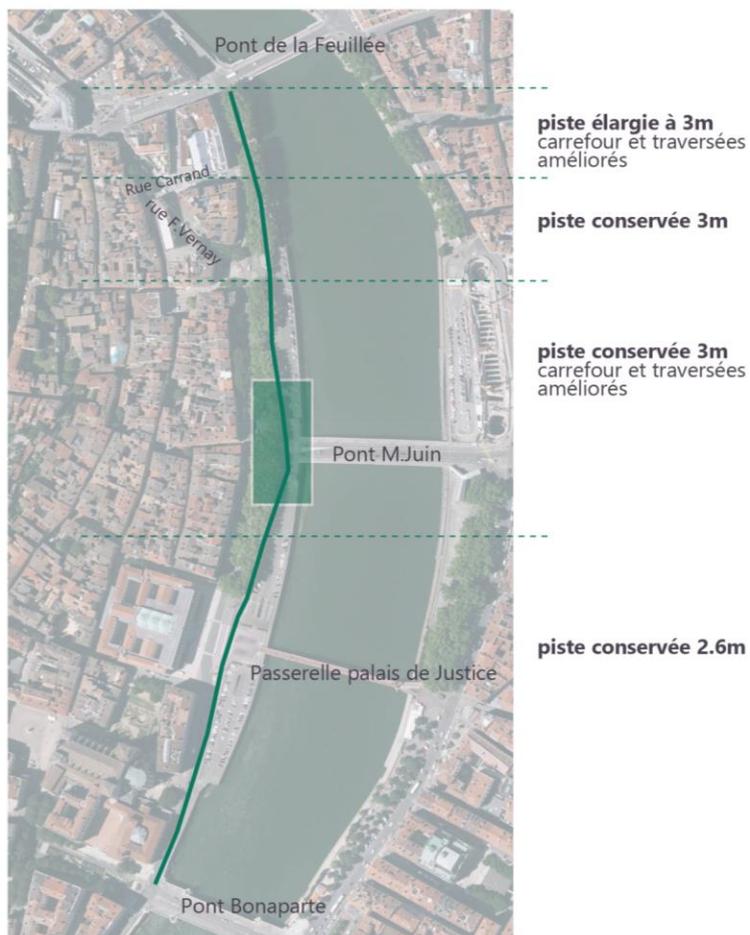
Existant



# L'aménagement de la Ligne 3 centre par tronçon

## 6. Entre le pont de la Feuillée et le pont Bonaparte

En synthèse, sur cette séquence, la piste existante est conservée. Des améliorations ponctuelles au nord du pont Maréchal Juin permettent d'atteindre 3m, mais au sud du pont Maréchal Juin, la piste existante ne sera pas modifiée.



# L'aménagement de la Ligne 3 centre par tronçon

## 7. Entre le pont Bonaparte et le pont K. Marchand

Entre les ponts Bonaparte et K. Marchand, sur le quai Fulchiron, la ligne 3 emprunte la piste cyclable existante (aménagement réalisé en 2020).

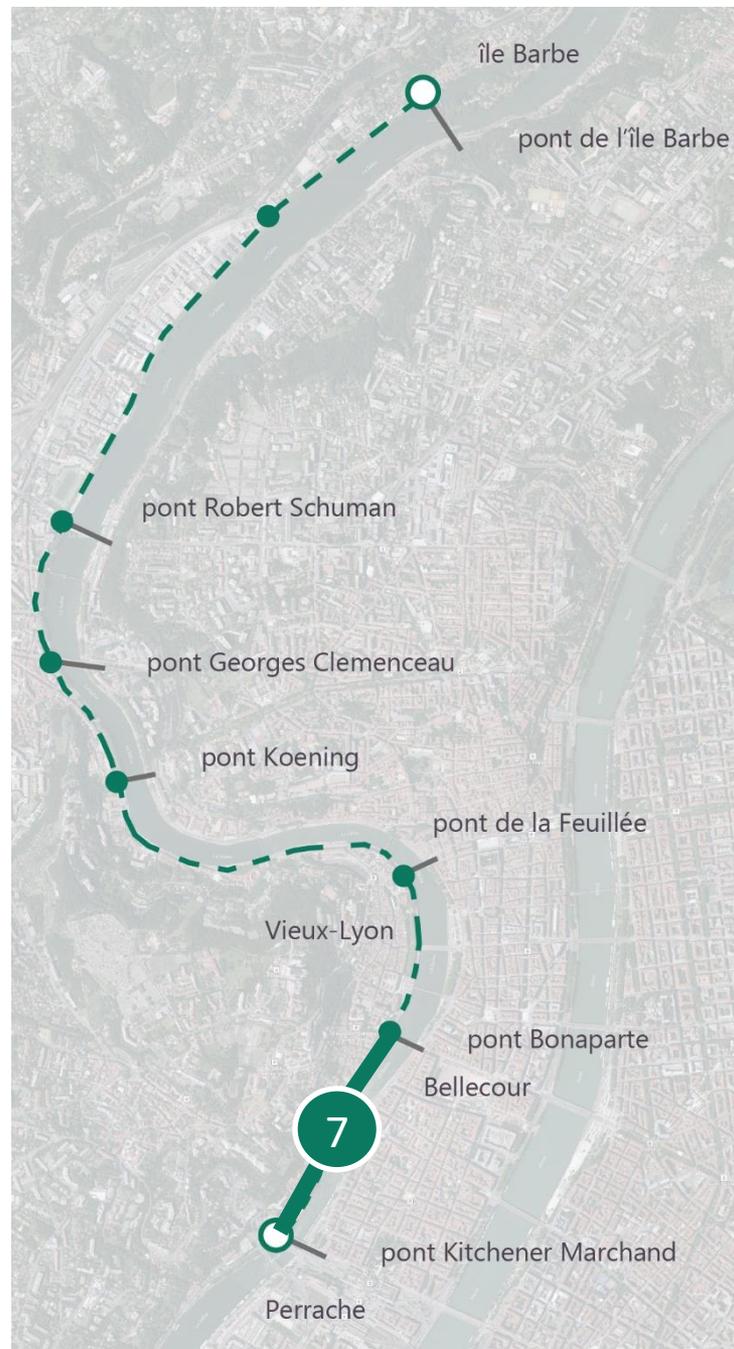
L'intervention consistera en un jalonnement de la piste avec la signalétique propre aux Voies Lyonnaises.



Quai Fulchiron aujourd'hui



Quai Fulchiron demain : insertion de la voie lyonnaise coté Saône



## Le calendrier prévisionnel

A l'issue de la concertation, les avis exprimés seront analysés et le bilan de la concertation sera délibéré par le conseil Métropolitain. Les études de conception se poursuivront par tronçon et de nouveaux échanges seront organisés avec les habitants, usagers et commerçants.

La mise en œuvre des aménagements sera également phasée dans le temps.

